

3. Les jeunes et les institutions publiques : l'union fait la force

Ce chapitre porte sur le rôle de la gouvernance dans le renforcement de la relation entre les jeunes et les institutions publiques. Après une détérioration générale au lendemain de la crise financière de 2007-2008, la confiance dans les institutions publiques, la représentation dans les sphères décisionnelles et l'efficacité politique restent faibles chez les jeunes. Pour autant, ceux-ci font entendre leur voix dans le débat public par des formes de participation non institutionnalisées. Il reste essentiel de rétablir leur confiance et de les associer davantage à la prise de décision afin de garantir la résilience, l'efficacité et la légitimité à long terme des institutions publiques, tout en mettant en place des politiques publiques mieux adaptées pour faire face aux chocs et transformations d'ampleur mondiale.

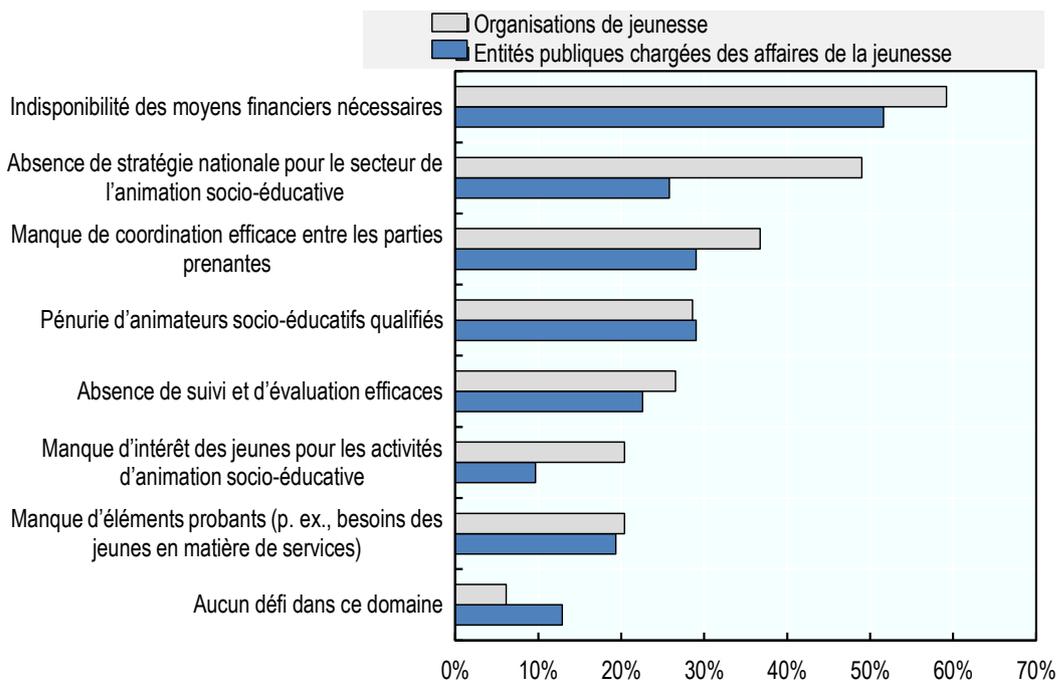
Bâtir une relation solide pour assurer la résilience et l'efficacité politique

En 2019, moins de la moitié des jeunes ont exprimé leur confiance à l'égard de leur gouvernement national dans les pays de l'OCDE (45,6 % en moyenne)¹. Par ailleurs, les jeunes sont moins enclins à adhérer à un parti politique et à participer aux élections que leurs aînés : dans les pays de l'OCDE, ils sont en moyenne 68 % à se rendre aux urnes, contre 85 % des personnes âgées de 54 ans ou plus (OCDE, 2020, p. 188^[1]). La représentation des jeunes au sein des institutions publiques reste aussi limitée, puisque l'écart moyen est de 12 points de pourcentage entre la part de parlementaires des chambres basses âgés de moins de 40 ans (22 %) et la part des 20-39 ans dans la population âgée de plus de 20 ans (34 %)². D'après les réponses fournies par les ministères chargés des affaires de la jeunesse des pays de l'OCDE, 26 % seulement de leur personnel a moins de 34 ans en moyenne³. Néanmoins, les jeunes font preuve d'initiative dans la sphère publique. Des campagnes par Internet de sensibilisation à la lutte contre les violences faites aux femmes aux mouvements sociaux de lutte contre les inégalités, la discrimination raciale et le changement climatique, les voies non institutionnalisées auxquelles les jeunes recourent pour participer activement au débat public sont multiples.

Dans plus de la moitié des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, les jeunes ont moins tendance que les personnes plus âgées à estimer avoir voix au chapitre concernant l'action publique (Graphique 3.1). Or, une efficacité politique limitée des citoyens peut inciter au ralliement aux « mouvements populistes ». En fait, les études menées dans les pays européens montrent que les partis populistes semblent attirer particulièrement les votes des jeunes (Foa et Mounk, 2019^[2]) : la désinformation véhiculée par les médias sociaux et les applications de messagerie instantanée pourrait accentuer la vulnérabilité des jeunes face au populisme. Dans la mesure où ces partis amplifient les griefs à l'égard des institutions, leur attrait auprès des jeunes pourrait contribuer à la détérioration des institutions démocratiques libérales à long terme.

Graphique 3.1. Dans 18 pays de l'OCDE, les jeunes ont un sentiment d'efficacité politique moindre par rapport à leurs aînés

L'efficacité politique est mesurée en fonction du ressenti des personnes sur l'influence qu'elles ont sur l'action publique. La ligne rouge indique le point où les jeunes citoyens et les moins jeunes d'un même pays estiment avoir autant d'influence. Au-dessus de la ligne, les jeunes ont davantage l'impression d'avoir une influence que leurs concitoyens plus âgés, et vice versa.



Remarque : le terme « jeunes » désigne ici les personnes âgées de 16 à 24 ans ; l'expression « personnes plus âgées » renvoie aux citoyens âgés de 25 à 44 ans.

Source : OCDE (2020), Comment va la vie ? 2020 : Mesurer le bien-être, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ab72c502-fr>.

Les politiques publiques ne peuvent être réellement efficaces que si elles sont respectées. Par exemple, les mesures prises par les États en réponse à la crise du COVID-19 pour atténuer l'impact de la pandémie sur la vie de leurs citoyens ont radicalement modifié leur quotidien et leur comportement. Lorsque les citoyens font confiance aux institutions de l'État, ils ont tendance à se conformer volontairement aux règles dans une plus large mesure (Murphy, 2004^[31]). Pour ces motifs, il est essentiel de favoriser cette confiance, tout en renforçant la relation entre les jeunes et les institutions publiques pour mieux préparer les sociétés et garantir leur résilience face aux chocs futurs.

Cette relation entre jeunes et institutions publiques doit en outre être solide, afin d'assurer l'adhésion aux réformes structurelles, mais aussi l'acceptation de sacrifices à court terme pour en tirer des bénéfices à long terme, moins tangibles (OCDE, 2013^[41]). Cela est d'autant plus crucial que les jeunes sont susceptibles de subir la plupart des effets à long terme des décisions prises aujourd'hui. Ainsi, un cycle politique plus long permet aux pouvoirs publics de mettre plus facilement en phase les mesures destinées à remédier aux effets socio-économiques de la crise du COVID-19 avec des actions tangibles visant à investir dans la jeunesse et les générations futures (Chapitre 4). La crise du COVID-19 met les pays à rude épreuve, mais elle leur offre également une occasion de réajuster la relation entre les jeunes et les institutions publiques. Ce chapitre :

1. analyse les tendances relatives à la confiance des jeunes dans le gouvernement, les modes de participation politique non institutionnalisés et institutionnalisés qu'ils utilisent et leur représentation au sein des administrations et institutions publiques ;
2. examine les défis et obstacles en matière de gouvernance qui entravent la relation des jeunes avec les institutions publiques et les solutions qui s'offrent aux pouvoirs publics pour les surmonter ;
3. met en évidence le rôle que tiennent l'animation socio-éducative et le volontariat des jeunes dans la résilience des sociétés, et la manière dont les États peuvent renforcer ces deux domaines au moyen de programmes et de ressources appropriés.

En nos institutions, nous avons (moins) foi

Un coup d'œil sur une décennie d'érosion de confiance

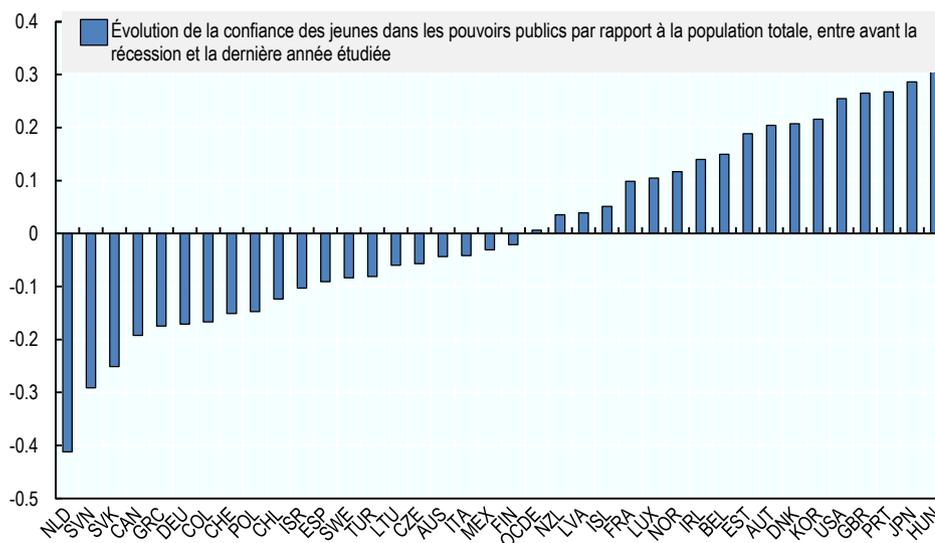
Au premier plan des discussions politiques depuis la crise financière de 2007-2008 et la récession qui l'a suivie, l'érosion de la confiance des citoyens dans les institutions publiques est le résultat des disparités de revenus, de l'inégalité des chances, du chômage, de la précarité de l'emploi, de l'absence de croissance économique, du sentiment de corruption et des défis d'ampleur mondiale (OCDE, 2017^[5]). Les jeunes, qui ont été les plus sévèrement touchés par les effets négatifs de cette crise (Chapitre 1), ont particulièrement perdu confiance. Par exemple, la confiance dans le gouvernement a diminué de 5 % entre 2007 et 2012 sur l'ensemble de la population des pays de l'OCDE (OCDE, 2013, p. 26^[4]). Au cours de la même période, dans les pays les plus frappés par la crise, la confiance des jeunes dans leur gouvernement s'est particulièrement effritée : elle a baissé respectivement de 25 %, 19 % et 15 points de pourcentage en Grèce (2007-2012), en Espagne (2006-2012) et au Portugal (2006-2012)⁴.

En 2019, seulement 45 % de la population en moyenne avait exprimé sa confiance à l'égard du gouvernement national, ce qui constitue une légère progression par rapport aux 40 % enregistrés entre 2010 et 2012 au lendemain de la crise financière (OCDE, 2020^[1]). De même, pour la période 2018-2019, seuls 46 % des 15 à 29 ans des pays de l'OCDE se sont déclarés confiants dans leur gouvernement⁵. Enfin, dans plus de la moitié des pays de l'OCDE (20 sur 37), la confiance que les jeunes accordent à leur gouvernement, par rapport à l'ensemble de la population, s'est dégradée depuis 2006 (Graphique 3.2).

L'analyse réalisée par l'OCDE révèle que, parmi les caractéristiques individuelles, l'incertitude économique et sociale est un facteur prédictif majeur d'une faible confiance (OCDE, 2017^[5]). Cette incertitude, généralement plus fréquente chez les jeunes lors de leur transition vers l'autonomie (Chapitre 2), a été amplifiée par la crise de 2007-2008, en particulier lors de leur arrivée sur le marché du travail (France, 2016^[6]). En tirant les leçons des expériences passées, les États doivent s'efforcer d'atténuer les impacts et les incertitudes que la crise du COVID-19 fait peser sur les jeunes, et de regagner leur confiance (OCDE, 2020^[7]).

Graphique 3.2. Dans plus de la moitié des pays de l'OCDE, les jeunes font moins confiance à l'État qu'avant la crise financière de 2007-2008 (par rapport à l'ensemble de la population)

Évolution de la confiance des jeunes à l'égard de l'État par rapport à la population totale, entre 2006-2007 et la dernière année pour laquelle des données sont disponibles.



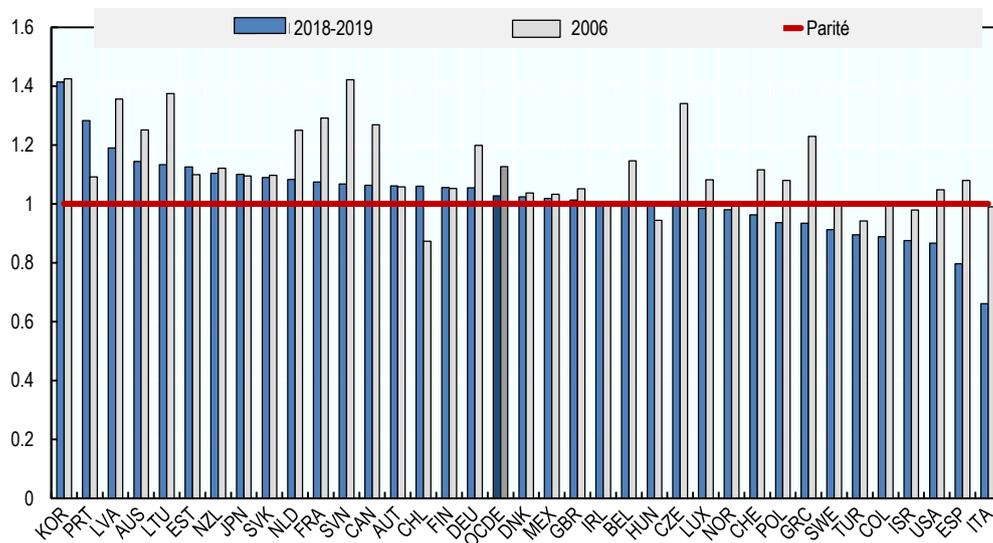
Remarque : le terme « jeunes » désigne ici les personnes âgées de 16 à 24 ans.

Source : calculs réalisés par l'OCDE à partir de l'enquête Gallup World Poll (base de données).

La perte de confiance des jeunes concerne le gouvernement de leur pays et également les institutions publiques au sens large, ce qui suscite des inquiétudes quant à la légitimité des institutions démocratiques fondamentales. Ainsi, dans 16 pays de l'OCDE, moins de la moitié de la population totale (44 %) déclarait en 2018 faire confiance à son parlement national⁶. Quant au système judiciaire, 56 % des jeunes (et 55 % de l'ensemble de la population) en moyenne lui ont témoigné sa confiance en 2018-2019 dans 36 pays de l'OCDE⁷. Avant la crise financière de 2007-2008, sa cote de confiance auprès des jeunes était plus élevée qu'auprès de l'ensemble de la population dans 30 pays de l'OCDE. Les dernières données (2018-2019) montrent que ce n'est plus le cas que dans 21 pays de l'OCDE et que, globalement, le niveau relatif de confiance manifesté par les jeunes vis-à-vis du système judiciaire a diminué dans 29 pays de l'OCDE (Graphique 3.3). Malgré les tendances négatives, la confiance des jeunes à l'égard du système judiciaire et leur accès à celui-ci restent souvent négligées : seuls 25 % des pays ayant répondu aux enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse ont intégré des objectifs et des actions en matière de justice dans leurs stratégies nationales pour la jeunesse (Chapitre 2).

Graphique 3.3. Dans 21 pays de l'OCDE, les jeunes font plus confiance au système judiciaire que l'ensemble de la population, mais cette confiance a baissé (comparativement) dans 29 pays de l'OCDE depuis 2007

Le graphique, ci-dessous, montre le rapport entre les parts des jeunes et de la population totale qui ont confiance dans le système judiciaire, en 2018-2019 (barres bleues) et en 2006-2007 (barres grises). La ligne rouge indique le niveau où les jeunes et la population totale ont le même niveau de confiance envers le système judiciaire de leur pays. Au-dessus de cette ligne, le degré de confiance des jeunes est supérieur à celui de la population totale, et inversement.



Remarque : le terme « jeunes » désigne ici les personnes âgées de 16 à 24 ans. Les données ventilées par âge selon l'année ne sont pas disponibles pour l'Islande. Pour le Luxembourg, les données sont celles de 2010.

Source : calculs réalisés par l'OCDE à partir de l'enquête Gallup World Poll (base de données).

Restaurer la confiance des jeunes dans l'État

La confiance à l'égard des institutions publiques est un concept complexe, qui dépend de divers facteurs. Elle suppose un système démocratique qui fonctionne (niveau supérieur ou « macro »), une action publique qui produit des résultats (niveau intermédiaire ou « méso ») et la capacité des pouvoirs publics à assurer aux citoyens des prestations de services publics de qualité (niveau inférieur ou « micro ») (Bouckaert, 2012^[8]). La perception des citoyens sur le niveau de corruption du système politique peut également miner de manière significative leur confiance dans les institutions publiques (Rothstein, 2011^[9]). L'analyse réalisée par l'OCDE (OCDE, 2017^[5]) indique que les gouvernements peuvent favoriser la confiance de la population grâce à des politiques et services publics de haute qualité, adaptés à leurs attentes, fiables et guidés par les principes d'intégrité, d'ouverture et d'équité (Tableau 3.1).

Tableau 3.1. Cadre de l'OCDE sur la confiance : définir la confiance des citoyens dans les institutions publiques

Composante de la confiance	Mandat des pouvoirs publics	Déterminants de la confiance	Dimension de l'action politique
Compétence: capacité de l'administration à assurer aux citoyens les services dont ils ont besoin, avec le niveau de qualité qu'ils attendent.	Fournir des services publics	Accès aux services publics, quelles que soient les conditions socioéconomiques ; prestations de services publics rapides et de qualité ; prestations garantissant un traitement respectueux des citoyens, notamment dans les réponses fournies à leurs commentaires	Réactivité
	Anticiper le changement, protéger les citoyens	Anticipation et analyse adéquate de l'évolution des besoins et difficultés des citoyens ; comportement cohérent et fiable ; réponse efficace aux incertitudes sociales, économiques et politiques	Fiabilité
Valeurs : éléments et principes qui éclairent et guident l'action publique	Faire un usage éthique du pouvoir et des ressources publiques	Normes de conduite élevées ; détermination à lutter contre la corruption ; redevabilité	Intégrité
	Informar, consulter et écouter les citoyens	Possibilité d'être informés sur l'action publique et de la comprendre ; possibilités de participation des citoyens débouchant sur des résultats tangibles	Ouverture
	Améliorer les conditions socio-économiques pour tous	Recherche du progrès socio-économique pour la société dans son ensemble ; traitement cohérent des citoyens et des entreprises (priorité aux intérêts de la collectivité)	Équité

Source: OCDE (2017), *Trust and Public Policy: How Better Governance can Help Rebuild Public Trust*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/9789264268920-en>.

Au niveau macro, dans 16 pays de l'OCDE, 14 % des personnes de moins de 29 ans éprouaient une désillusion à l'égard de la démocratie en 2010-2014 (c'est-à-dire qu'ils la considéraient comme « une mauvaise façon de gouverner »). En comparaison, seulement 9 % des plus de 50 ans partageaient la même opinion⁸. Au niveau méso, les jeunes s'inquiètent de la vision à court terme de l'action publique, qui ne s'attaque pas aux défis durables tels que le changement climatique et les inégalités sociales (Chapitre 4). Au niveau micro, il semble que certains services publics du quotidien ne répondent pas aux difficultés auxquels sont confrontés les jeunes au moment de leur entrée dans la vie active comme rechercher un logement abordable et dans d'autres domaines. En effet, les données issues des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse mettent en évidence l'insatisfaction générale des organisations de jeunesse interrogées sur les niveaux de prestations des administrations dans différents domaines des services publics, en particulier le logement, l'emploi, l'aide aux familles et la justice (Chapitre 2). Des recherches plus poussées seraient nécessaires afin de recueillir et d'analyser des données sur la confiance des citoyens et ses déterminants parmi différents groupes de population : l'OCDE étudie cet aspect dans ses travaux sur la mesure de la confiance dans le gouvernement⁹.

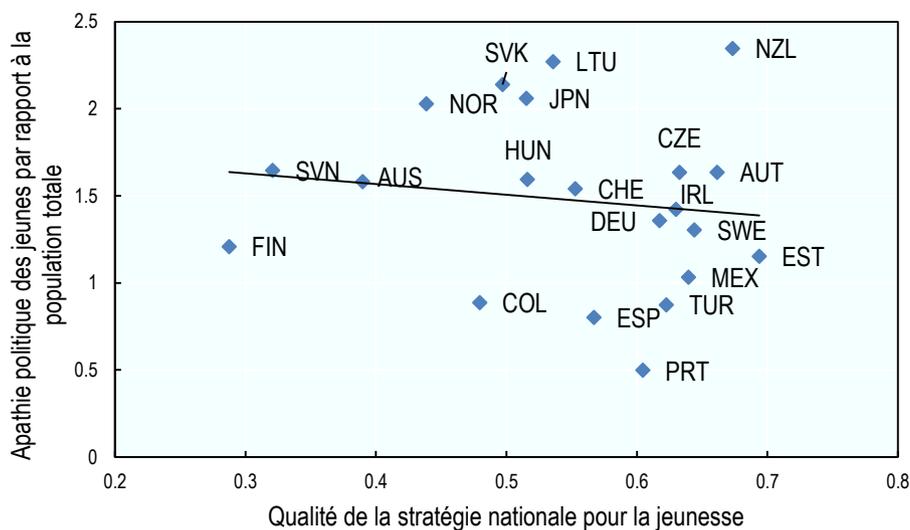
Ce chapitre a examiné le rôle joué par les stratégies nationales pour la jeunesse (SNJ) pour faciliter la transition des jeunes vers une vie autonome. Dans la plupart des pays de l'OCDE, ces stratégies aident également les responsables publics à renforcer les relations entre les jeunes et les institutions publiques. Ainsi, 88 % des SNJ visent à associer les jeunes au processus de prise de décision (88 % pour les pays membres de l'OCDE ; 6 sur 7 pour les pays non-membres)¹⁰. À titre d'exemple, la SNJ de la République tchèque (2014-2020) comprend des objectifs stratégiques visant à encourager la participation active des

enfants à la prise de décision, et pour qu'ils gagnent en influence sur la vie sociale et démocratique du pays¹¹. Une grande majorité des SNJ (81 %) prévoient l'intégration des questions touchant spécifiquement les jeunes dans tous les domaines pertinents de l'action politique ou des services publics (84 % pour les pays de l'OCDE ; 5 sur 7 pour les pays non membres)¹². Toutefois, seules quatre SNJ sur dix comportent des engagements relatifs au renforcement de la représentation des jeunes dans les institutions publiques (40 % pour les pays de l'OCDE ; 2 sur 7 pour les pays non-membres)¹³. Par exemple, la SNJ de la Slovénie (2013-2022) inclut des objectifs et des indicateurs mesurables sur la participation des jeunes en tant qu'électeurs et candidats aux élections, ainsi que sur leur représentation au sein des institutions, tant au niveau local que national.

Le Graphique 3.4 suggère l'existence d'une corrélation entre la qualité d'une stratégie nationale pour la jeunesse¹⁴ et un intérêt accru de la jeunesse pour la politique. En d'autres termes, dans les pays ayant adopté une SNJ fondée sur les principes de bonne gouvernance (Chapitre 2), les jeunes se disent en général plus souvent intéressés par la politique que l'ensemble de la population. Bien que la relation soit statistiquement imprécise, elle explique la nécessité de mesures déterminantes. En outre, dans tous les pays sauf la Colombie, l'Espagne, le Portugal et la Turquie, les jeunes manifestent une plus grande apathie politique que l'ensemble de la population.

Graphique 3.4. Lorsque la stratégie nationale pour la jeunesse est fondée sur les principes de bonne gouvernance, l'apathie politique des jeunes est généralement plus faible

L'axe horizontal représente la qualité de la stratégie nationale pour la jeunesse, cette mesure étant basée sur les données des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse. L'axe vertical représente, quant à lui, la part des jeunes, par rapport à l'ensemble de la population, qui déclarent « ne pas s'intéresser du tout » à la politique (2018 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles) : la valeur « 1 » correspond à un désintérêt identique chez les jeunes et dans l'ensemble de la population.



Remarque : coefficient de corrélation : -0,14 ; valeur p : 0,54 ; le terme « jeunes » désigne ici les personnes âgées de 15 à 29 ans.

Source : calculs réalisés par l'OCDE d'après les enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse ; calculs réalisés par l'OCDE d'après OCDE (2019), *Panorama de la société 2019 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/soc_glance-2019-en.

Bâtir un cadre favorable sur de nouvelles assises

Protéger l'espace civique dans lequel évoluent les jeunes : telle est la première étape pour établir une relation solide entre eux et les institutions publiques. Cet espace civique est régi par les institutions, les lois, la réglementation et les règles qui influencent les libertés et les droits civils et politiques fondamentaux des jeunes, entre autres le droit d'accès à l'information, les libertés de parole et d'expression, les droits d'association et de réunion, à la vie privée et à la non-discrimination, la liberté de la presse, ainsi que les règlements relatifs à l'Internet ouvert et à la protection des données. L'analyse réalisée par l'OCDE montre qu'il existe encore des variations importantes entre les pays de l'OCDE en ce qui concerne les droits politiques et les libertés civiles (OCDE, 2018_[10]).

Au-delà des droits fondamentaux, d'autres cadres juridiques et politiques peuvent favoriser l'inclusion des jeunes dans la sphère publique, en particulier les politiques mises en place, d'une part, pour lutter contre le discours de haine et l'incitation à la violence et, d'autre part, pour garantir l'accès des jeunes à la justice. Il convient également d'envisager des lois, des politiques publiques et des mécanismes de financement visant à préserver et élargir l'espace dédié aux organisations de la société civile, notamment aux organisations de jeunesse, et ainsi favoriser leur dynamisme.

Pour que les cadres juridiques soient efficaces, il est essentiel qu'ils soient mis en œuvre et contrôlés de façon rigoureuse, et que les infractions soient sanctionnées : toutes les institutions de l'État ont un rôle à jouer. Comme indiqué dans la Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert (OCDE, 2017_[11]), les gouvernements devraient « explorer la possibilité d'un passage du concept de gouvernement ouvert à celui d'État ouvert ». Bâtir un État ouvert exige que les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire, les institutions publiques indépendantes ainsi que tous les niveaux d'administration « collaborent (...) afin de promouvoir la transparence, l'intégrité, la redevabilité et la participation des parties prenantes, au service de la démocratie et de la croissance inclusive » (OCDE, 2017_[11]).

Dans un État ouvert, les médiateurs pour l'enfance et la jeunesse remplissent une fonction importante en tant qu'institutions de contrôle indépendantes pour protéger et promouvoir les droits des enfants et des jeunes. Les éléments probants dont dispose l'OCDE montrent que 19 de ses pays membres se sont dotés d'un médiateur pour la jeunesse au niveau régional ou national ou fédéral et que 11 d'entre eux ont créé, au sein du bureau national du médiateur, une unité affectée aux affaires de la jeunesse ou ont ajouté cette responsabilité à son mandat (OCDE, 2018_[10]). Les compétences de ces médiateurs varient considérablement d'un pays à l'autre : elles vont de l'assistance téléphonique anonyme aux conseils stratégiques, en passant par la médiation et les enquêtes approfondies menées de façon indépendante. Pour ce qui est de la supervision de l'action publique en matière de jeunesse, le rôle des médiateurs reste inexploité car aucun pays de l'OCDE ne collabore avec ces institutions pour le suivi et l'évaluation des stratégies nationales pour la jeunesse (Chapitre 2).

L'activisme chez les jeunes : l'expression de leur volonté d'agir et un appel à l'action adressé aux États

Si les jeunes démontrent leur volonté et capacité à agir politiquement, leur choix se porte de plus en plus sur des formes non institutionnalisées de participation politique, notamment l'activisme sur Internet, la mobilisation thématique, les manifestations, la consommation responsable et la signature de pétitions (Marien, Hooghe et Quintelier, 2010_[12]). En 2018, 23 % des personnes âgées de 15 à 29 ans interrogées dans 22 pays de l'OCDE dans le cadre de l'Enquête sociale européenne ont déclaré avoir partagé ou mis en ligne des informations ayant trait à la politique au cours des 12 mois précédents, contre 15 % des 30 ans et plus¹⁵. Les jeunes ont été à l'origine de la prise de parole sur les médias sociaux et d'autres canaux de communication en ligne autour des questions des inégalités et de la discrimination (liée au sexe ou à la race / l'origine ethnique, notamment), du changement climatique, de la liberté d'expression sur

Internet et de la violence ethnique – une mobilisation qui a eu d'importantes répercussions sur les débats publics ainsi que sur les programmes politiques nationaux et internationaux.

Les données disponibles suggèrent que les jeunes sont plus susceptibles de prendre part à des manifestations publiques que leurs concitoyens plus âgés : en 2018, 10 % des personnes interrogées âgées de 15 à 29 ans de 22 pays de l'OCDE ont déclaré avoir assisté à des manifestations au cours des 12 mois précédents, contre 7 % des 30 ans et plus¹⁶. Dans cette même classe d'âge, la participation aux manifestations publiques a atteint 26 % en Espagne, 18 % en Norvège et 16 % en France¹⁷. Par le passé, les jeunes se sont particulièrement mobilisés en période de crise. Sloam (2014^[13]) illustre la manière dont ils se sont « engagés activement » au lendemain de la récession financière de 2007-2008, par une « action en réseau numérique » menée sur des plateformes numériques.

Selon les données tirées des enquêtes d'ORB Media, les jeunes sont entre 9 et 17 % plus susceptibles d'opter pour une activité politique informelle que les plus de 40 ans : au début des années 2000, ils étaient à peine 3 % plus nombreux que leurs aînés à être disposés à manifester¹⁸. En outre, auparavant, les jeunes qui s'intéressaient à la politique et qui participaient à des manifestations étaient également plus enclins à voter : 15 % des jeunes ayant répondu aux enquêtes d'ORB Media se sont rendus aux urnes et ont assisté à des manifestations dans les années 2000. Ce n'est plus le cas : seuls 7 % des jeunes interrogés en 2017 ont à la fois voté et participé à des manifestations¹⁹.

Les raisons qui expliquent la préférence des jeunes pour les canaux non institutionnalisés sont en réalité multiples. D'après les résultats des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, 79 % des organisations de jeunesse interrogées dans les pays de l'OCDE estiment que la participation des jeunes aux élections est entravée par leurs doutes de voir leur vote produire un changement positif, tandis que 75 % d'entre elles déplorent la piètre prise en compte de la question de la jeunesse dans les programmes des partis politiques. Ehsan (2018^[14]) constate qu'il existe une forte relation entre le fait de s'identifier à un « parti mineur »²⁰ et le recours à des modes non institutionnels de participation politique chez la jeunesse britannique. Il est donc possible que les jeunes privilégient ce type de participation non institutionnalisée, plutôt que le modèle institutionnalisé, en raison de son fort impact : les technologies numériques pourraient également y contribuer en garantissant l'accès à ces formes de participation à des coûts de transaction limités.

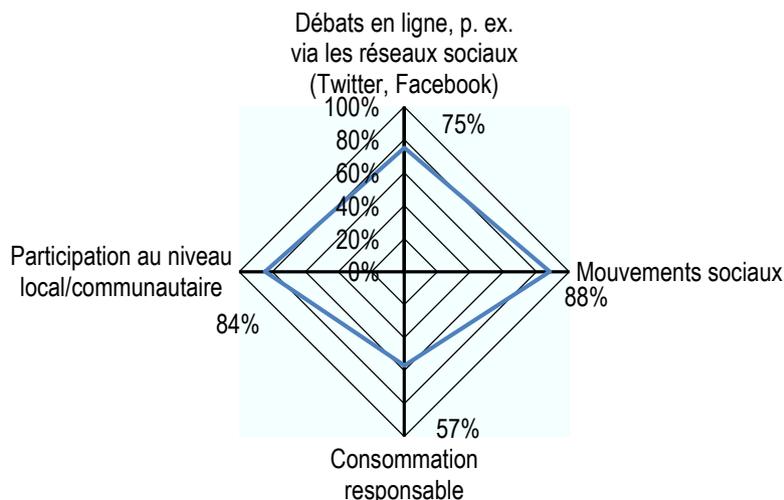
La mobilisation mondiale des élèves et des étudiants lors de manifestations exhortant les États à agir sur le changement climatique en est un exemple marquant. Avec 13 millions de personnes²¹ réunies sous sa bannière, le mouvement social « Fridays For Future » a été un élément déclencheur essentiel pour réinscrire le changement climatique au rang des priorités des programmes politiques et des plans de réforme nationaux. Le gouvernement danois a ainsi soutenu la création d'un Conseil de la jeunesse pour le climat, qui conseille le ministère de l'Environnement dans les domaines du changement climatique, de la protection de l'environnement, de l'agriculture et de la production alimentaire. Au niveau international, la Commission européenne a présenté en décembre 2019, le Pacte vert pour l'Europe. Les principaux objectifs de cette stratégie sont de parvenir à des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles à l'horizon 2050, de dissocier la croissance économique de l'utilisation des ressources pour une production et consommation plus durables (European Commission, 2019^[15]).

La place que tiennent les formes de participation non institutionnalisées, comme les débats en ligne, les pétitions et les mouvements sociaux, est déjà importante aujourd'hui. Elle le deviendra probablement plus encore à l'avenir, comme le pensent la grande majorité des organisations de jeunesse (Graphique 3.5). Cette dynamique met en évidence un important changement de paradigme dans l'expression et l'exercice des devoirs civiques et l'implication des jeunes dans la vie publique aux niveaux mondial, national, local et communautaire. Elle appelle, en conséquence, les pouvoirs publics à adapter les modèles et espaces participatifs existants et à en adopter de nouveaux.

Graphique 3.5. Les organisations de jeunesse s'attendent à ce que les formes de participation non institutionnalisées gagnent en importance

Le graphique, ci-dessous, montre quatre formes non institutionnalisées de participation politique et, pour chacune d'elles, la proportion d'organisations de jeunesse implantées dans les pays de l'OCDE qui estiment qu'elle sera particulièrement importante au cours des cinq prochaines années.

— Part des organisations de jeunesse de pays de l'OCDE déclarant qu'une de ces formes de participation sera particulièrement importante au cours des cinq prochaines années



Remarque : l'analyse porte sur 51 organisations de jeunesse de pays de l'OCDE. La part des organisations de jeunesse qui déclarent que ces formes de participation seront « particulièrement importantes » dans les cinq années à venir regroupent celles ayant indiqué comme réponse « extrêmement importantes » (note de 5 sur 5) ou « moyennement importantes » (note de 4 sur 5).

Source : Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

Si les modes de participation non institutionnalisés mobilisent les jeunes autour de thèmes sociétaux et politiques spécifiques, ils présentent également des limites. Les principales préoccupations concernent la transparence, la redevabilité et l'inégalité d'accès dans la société. Par exemple, Marien, Hooghe et Quintelier (2010^[12]) constatent que l'accès aux canaux non institutionnalisés est plus biaisé que l'accès aux modèles institutionnalisés en raison des inégalités en matière d'éducation (il l'est moins lorsqu'on s'intéresse aux dimensions du genre et de l'âge). Ainsi, signer une pétition ou rejoindre un forum Internet peut nécessiter des moyens financiers et technologiques plus importants, et ce qui perpétue, par conséquent, des inégalités socioéconomiques bien ancrées (Norris, 2001^[16]). De même, pour éviter l'exploitation de ses données personnelles, résister à la « tribalisation » favorisée par les technologies numériques et se préserver de l'influence de la désinformation, il faut des compétences cognitives et informatiques approfondies. Enfin, faire des dons ou « acheter équitable » nécessite de l'argent (Stolle, Hooghe et Micheletti, 2005^[17]).

L'évolution des comportements de participation politique chez les jeunes doit conduire les responsables publics à réfléchir aux raisons pour lesquelles ceux-ci se détournent des modèles institutionnalisés, à les repenser et à trouver des solutions pour éliminer ces obstacles. Ils devraient également prendre en compte la contribution de l'activisme non institutionnalisé des jeunes au discours politique et s'efforcer de remédier aux inégalités d'accès de ceux-ci à ces formes de participation (notamment les disparités en matière de compétences numériques, d'accès à l'Internet, et d'éducation formelle et citoyenne).

Afin de réduire la fracture entre les institutions publiques et l'activisme des jeunes, les autorités publiques, à tous les niveaux de l'administration, peuvent adopter des formes innovantes de démocratie délibérative pour prendre en compte la voix des jeunes militants. Au cours des dix dernières années, les

administrations de tous les niveaux ont été de plus en plus nombreuses à adopter des processus délibératifs novateurs, dont les assemblées de citoyens, les jurys et les panels qui rassemblent des groupes de participants choisis au hasard et permettent de prendre leurs réflexions et avis en considération dans la prise de décision par les institutions publiques (OCDE, 2020^[18]).

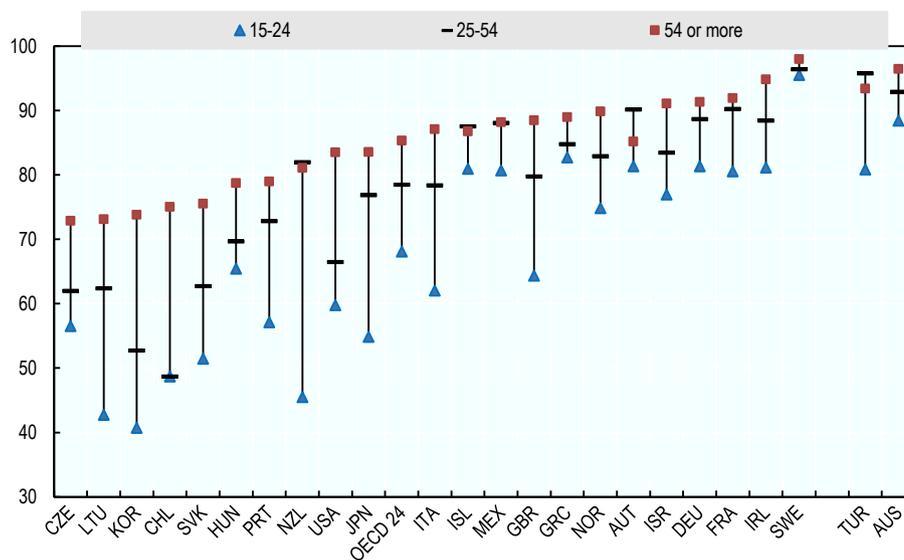
Les jeunes et les urnes

Les jeunes ont tendance à moins voter

Dans les pays de l'OCDE, la participation des jeunes aux élections est généralement moins élevée comparativement à tout autre groupe d'âge de la société (Graphique 3.6) : en moyenne, 68 % des 15 à 24 ans se rendent aux urnes, contre 85 % des plus de 54 ans (OCDE, 2020^[1]). En outre, l'écart de participation entre les jeunes électeurs et les plus âgés est supérieur à 20 points de pourcentage dans dix des pays de l'OCDE présentés dans le Graphique 3.6. En Corée, en Lituanie et en Nouvelle-Zélande, l'écart dépasse 30 points de pourcentage. Or, les jeunes ne constituent pas un groupe uniforme, et les écarts de participation dans les classes d'âge des plus jeunes doivent être analysés en tenant compte de leur sexe, de leur niveau de formation et de celui de leurs parents ainsi que des revenus de ceux-ci, et de leur appartenance ethnique. Plutzer (2002^[19]) constate que la participation électorale des jeunes est influencée positivement par la situation socioéconomique et les références politiques de leurs parents. En ce qui concerne l'appartenance ethnique, des études ont montré que les jeunes issus de groupes minoritaires ayant le droit de vote sont moins enclins à voter (Togeby, 2008^[20]).

Graphique 3.6. Les jeunes ont tendance à moins voter que leurs aînés

Participation électorale autodéclarée par âge, en pourcentage, 2012-2018



Remarque : l'Australie et la Turquie appliquent le vote obligatoire.

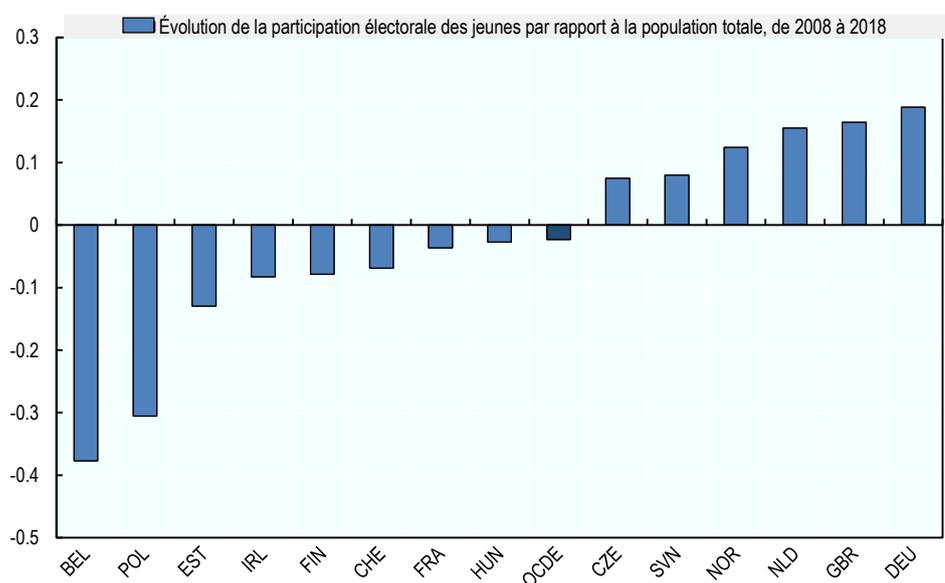
Source : OCDE (2020), Comment va la vie ? 2020 : Mesurer le bien-être, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/ab72c502-fr>.

La recherche met en avant les effets du cycle de vie pour expliquer pourquoi les jeunes votent moins aux élections que leurs aînés, en faisant valoir que la participation électorale augmente au sein d'une génération donnée à mesure que ses membres vieillissent (Blais, Gidengil et Nevitte, 2004^[21]; Wass, 2007^[22]). Une étude danoise souligne que les primo-votants sont plus enclins à se rendre aux urnes que

les jeunes un peu plus âgés (Bhatti, Hansen et Wass, 2012^[23]). En d'autres termes, les taux de participation électorale diminuent avec l'âge dans les premières années qui suivent l'accession au droit de vote, alors qu'ils sont plus élevés pour les citoyens plus âgés. Ces effets du cycle de vie pourraient être liés aux « rôles d'adulte » et à l'idée que les jeunes adultes concentrent probablement leur attention sur la recherche d'un emploi ou la construction d'une famille, de sorte qu'ils reportent à un âge ultérieur d'autres rôles d'adulte, tels que la participation aux élections (Highton et Wolfinger, 2001^[24] ; Goerres, 2007^[25]). Il serait également possible que les citoyens prennent l'habitude de voter avec le temps (Goerres, 2007^[25]). Toutefois, dans près de la moitié des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, l'écart entre les jeunes et les personnes âgées en matière de participation électorale s'est creusé au fil du temps (Graphique 3.7). En d'autres termes, les jeunes d'aujourd'hui ont tendance à moins voter que les jeunes d'hier dans de nombreux pays. Pour redresser ces tendances historiques, une solution serait d'assouplir les conditions requises pour le vote des jeunes. La section suivante explore précisément certaines stratégies à envisager, telles que l'abaissement de l'âge du droit de vote.

Graphique 3.7. Dans 9 des 19 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, les jeunes se rendent moins souvent aux urnes qu'en 2002 (par rapport à l'ensemble de la population)

Évolution de la participation électorale des jeunes par rapport à la population totale, de 2002 à 2018.



Remarque : il s'agit ici de la moyenne des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles. Remarque : le terme « jeunes » désigne ici les personnes âgées de 18 à 24 ans.

Source : calculs réalisés par l'OCDE d'après les Enquêtes sociales européennes ESS1-2002 et ESS9-2018.

L'accentuation du décalage entre la participation électorale des jeunes et des personnes plus âgées pourrait également s'expliquer en partie par des effets de cohorte, qui résultent, par exemple, du vécu commun d'événements importants de l'histoire par une génération spécifique ou de caractéristiques socioéconomiques qu'elle partage (Goerres, 2007^[25]). Ainsi, les jeunes d'aujourd'hui pourraient considérer la participation électorale comme un « droit » plutôt qu'un devoir, par rapport à ceux d'hier (Blais, Gidengil et Nevitte, 2004^[21]). En outre, les personnes qui atteignent l'âge de participer à la vie politique à une période d'expansion économique rapide sont susceptibles d'adopter des comportements électoraux différents de celles qui l'atteignent à une époque de récession économique, et ces habitudes se maintiendraient alors se maintenir tout au long de la vie.

Renforcer la participation électorale

Les données disponibles, issues des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, font apparaître un important décalage entre les défis que les entités chargées de la question des jeunes cherchent à relever pour encourager les jeunes à voter et ceux que leurs organisations considèrent comme prioritaires.

Comme le montre le Graphique 3.8, 60 % des ministères chargés des affaires de la jeunesse de pays de l'OCDE s'efforcent de remédier au manque d'intérêt des jeunes. Le Danemark accorde une attention particulière aux primo-votants, tandis que les efforts entrepris par la France et la Suède visent les jeunes issus de milieux défavorisés. Ainsi, le Danemark a intégré dans ses précédents plans d'action pour un gouvernement ouvert des engagements spécifiques pour encourager la participation électorale des primo-votants²². 10 % des entités chargées des affaires de la jeunesse de pays de l'OCDE qui ont été interrogées indiquent toutefois ne pas avoir pour objectif de résoudre les défis dans ce domaine.

Les organisations de jeunesse citent, de leur côté, massivement le manque de confiance dans les canaux de participation institutionnelle (79 % d'entre elles dans les pays de l'OCDE) et l'absence de priorité accordée à la jeunesse dans les programmes des partis politiques (75 %).

La première étape pour agir sur les causes profondes de la faible participation électorale des jeunes consiste à comprendre les difficultés que celle-ci leur pose. Par exemple, Élections Canada, l'organisme canadien responsable de la conduite des élections, analyse les obstacles auxquels sont confrontés les primo-votants, notamment le manque de connaissances des jeunes en matière de processus électoraux, la difficulté à trouver des informations accessibles, ou encore les problèmes de mobilité et les conditions d'inscription en tant qu'électeur²³.

Graphique 3.8. Les défis et priorités en matière de renforcement de la participation électorale des jeunes ne concordent pas

Pour chaque défi, les barres grises correspondent à la proportion d'organisations de jeunesse au sein des pays de l'OCDE qui le citent comme un obstacle à la participation électorale des jeunes, et les barres bleues, à la part de ministères chargés des affaires de la jeunesse de pays de l'OCDE qui le citent comme une de leurs priorités d'action.



Remarque : d'après les réponses recueillies auprès de 30 entités publiques chargées des affaires de jeunesse de pays de l'OCDE et de 52 organisations de jeunesse de pays de l'OCDE. Les ministères chargés des affaires de la jeunesse n'ont pas été interrogés sur les programmes des partis en tant que domaine prioritaire pour la participation électorale des jeunes.

Source : Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

Du point de vue de la gouvernance, les règles d'inscription des électeurs, le vote obligatoire, l'âge minimum de vote et l'éducation civique comptent parmi les éléments de nature à influencer la propension des jeunes à voter. Bien qu'ils sortent du cadre de ce rapport, les systèmes électoraux peuvent également encourager (ou décourager) la participation électorale.

Dois-je m'inscrire pour voter ?

En Australie, aux États-Unis, au Mexique et au Royaume-Uni, les citoyens sont tenus de s'inscrire eux-mêmes sur les listes électorales pour pouvoir se rendre aux urnes. Ce préalable introduit une étape supplémentaire entre le fait de ne pas voter et le fait de voter, que l'inscription soit volontaire ou obligatoire. En Allemagne, au Chili, en Corée du Sud, au Danemark, en Espagne, en Finlande, en Islande, en Israël, en Italie, en Norvège, en République tchèque et en Suède, l'inscription des électeurs est automatique, bien qu'elle passe souvent par la consultation des registres de population nationaux ou locaux. En Allemagne, par exemple, ce système d'inscription automatique se fonde sur les des registres de résidence, de sorte qu'il incombe au citoyen de tenir à jour son lieu de résidence auprès de l'administration locale.

Les modalités d'inscription peuvent s'avérer très compliquées pour les électeurs, en particulier pour les primo-votants puisque ces jeunes, qui se trouvent à une étape charnière de leur vie, sont plus susceptibles de changer de résidence. Les autorités publiques peuvent prendre diverses mesures pour faciliter l'inscription des jeunes sur les listes électorales. Aux États-Unis, par exemple, la procédure a été simplifiée par certains États qui ont commencé à autoriser les jeunes de moins de 18 ans à s'inscrire pour voter, de sorte qu'une fois cet âge atteint, ils seront déjà en règle pour exprimer leurs suffrages. Holbein et Hillygues (2016^[26]) constatent que les États américains qui ont mis en place des règles d'inscription préalable enregistrent une participation électorale plus élevée chez les jeunes, avec une efficacité égale dans tous les sous-groupes socioéconomiques et politiques. Les autorités publiques devraient veiller à ce que les jeunes citoyens aient facilement accès à des informations sur la procédure à suivre pour s'inscrire et voter, notamment par le biais de campagnes d'information et d'inscription menées dans les écoles, les universités et autres lieux de rencontre des jeunes. Il serait également intéressant de mettre à profit les médias sociaux, par exemple, en publiant de manière visible des renseignements fiables et des liens vers des sites électroniques gouvernementaux à l'intention de tous les utilisateurs en âge de voter²⁴.

Le vote obligatoire est actuellement en vigueur et appliqué en Australie, en Belgique, au Luxembourg et en Turquie. Pareil mécanisme demeure attrayant et efficace pour accroître les taux de participation électorale des jeunes et de l'ensemble de la population : l'Australie et la Turquie figurent parmi les pays de l'OCDE qui bénéficient des taux de participation les plus élevés pour tous les groupes de population, comme le montre le Graphique 3.6. Il n'empêche que le vote obligatoire suscite souvent la controverse en raison de considérations théoriques (voter est un droit, mais aussi un devoir civique, par exemple) et pratiques (problème du « parasitisme », atteintes potentielles aux libertés individuelles, etc.).

Pour promouvoir la participation électorale en facilitant l'accès au vote, certains pays, dont les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suisse, ont testé le vote électronique. De manière plus systématique, l'Estonie y a eu recours plusieurs fois depuis 2005 lors d'élections locales, nationales et européennes, au cours desquelles les citoyens ont pu voter par Internet (*i-voting* ou *e-voting*). En Estonie, cette méthode a gagné en popularité au fil des ans : lors des élections parlementaires de 2019, 43,8 % des suffrages ont été émis en ligne, contre 3,4 % au moment de celles de 2007²⁵. Cependant, seulement 29,2 % des électeurs en ligne étaient âgés de 18 à 34 ans en 2019, contre 44 % en 2007²⁶. Un certain nombre d'études montrent également que le vote électronique n'a pas eu d'impact positif sur la participation des nouveaux électeurs et des jeunes en Estonie. Ce nouveau système a attiré les anciens électeurs principalement et reproduit les inégalités socioéconomiques en termes d'accès à l'Internet (Bochsler, 2010^[27] ; Vassil et Weber, 2011^[28] ; Wigartz, 2017^[29]). Par conséquent, des mesures visant essentiellement à assurer l'égalité d'accès à l'Internet et aux outils en ligne doivent impérativement être prises pour une transition efficace des services publics et de la vie publique vers le numérique (Chapitre 2).

Ai-je l'âge de voter ?

Le critère d'âge de vote peut être un obstacle à la socialisation politique des jeunes. Selon les données de l'Union Interparlementaire, l'âge minimum pour pouvoir voter aux élections nationales (à la chambre basse du parlement, le cas échéant) est fixé à 18 ans dans tous les pays de l'OCDE, sauf en Autriche et en Grèce où il est respectivement de 16 et 17 ans (et de 16 ans en Argentine et au Brésil). En Argentine, en Autriche, au Brésil, en Estonie, en Grèce et en Israël, l'âge minimum imposé par la loi pour voter aux élections infranationales est également inférieur à 18 ans (17 ans pour la Grèce et Israël, et 16 ans pour les 4 autres pays). Il en est de même en Allemagne, où les moins de 18 ans ont le droit de voter aux élections dans quatre *Länder* et aux élections locales dans onze *Länder*. Selon les organisations de jeunesse implantées dans les pays de l'OCDE interrogées lors des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, il conviendrait d'abaisser l'âge minimum du droit de vote à 16,7 ans (en moyenne). Cette opinion rejoint les appels lancés par le Forum européen de la jeunesse en faveur d'un vote à partir de 16 ans pour les élections parlementaires nationales²⁷. Ces derniers temps, l'idée d'abaisser l'âge minimum du droit de vote a fait son chemin dans des pays tels que l'Allemagne, la France et l'Italie. Ainsi, elle a été soutenue par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe en 2011, l'Écosse a accordé le droit de vote aux jeunes de 16 et 17 ans pour son référendum sur l'indépendance en 2014, et Malte a ramené l'âge de la majorité électorale à 16 ans en 2018. Par ailleurs, de récents débats ont étudié l'idée provocatrice d'accorder le droit de vote dès la naissance, soit à « zéro an », avançant diverses propositions sur l'exercice du droit de vote des enfants par leurs parents ou tuteurs – système appelé vote Demeny ou familial (Sanderson et Scherbov, 2007^[30] ; Aoki et Vaithianathan, 2009^[31] ; Vanhuysse, 2013^[32]).

L'un des arguments en faveur de l'abaissement de l'âge du droit de vote concerne la socialisation politique. Lorsqu'ils ont 18 ou 19 ans, la plupart des jeunes ont terminé leurs études secondaires et beaucoup ont déjà quitté le domicile de leurs parents ; la conscientisation de ce groupe de population est donc plus difficile. En revanche, à l'âge de 16 ou 17 ans, les jeunes sont plus susceptibles de vivre avec leur famille et de suivre des études. Dans la mesure où les proches jouent un rôle important dans le comportement électoral des citoyens (Stoker et Jennings, 1995^[33]), la socialisation politique par les membres de la famille et les programmes scolaires d'éducation des électeurs sont plus efficaces auprès des jeunes de 16 à 17 ans. Après plusieurs abaissements de l'âge minimum requis pour voter au niveau national (en 1992, de 19 à 18 ans) et au niveau infranational (de 18 à 16 ans dans 5 de ses 9 *Landër* en 2005), l'Autriche est devenue le premier pays de l'OCDE à fixer l'âge de la majorité électorale à 16 ans en 2007. Les premières études montrent que la participation électorale des Autrichiens de 16 et 17 ans tend à être plus élevée que celle des primo-votants plus âgés, sans différence significative de maturité politique en termes d'intérêt et de connaissances (Aichholzer et Kritzinger, 2020^[34] ; Zeglovits, 2020^[35]). De plus, ces effets peuvent également s'avérer bénéfiques à long terme, car les personnes qui votent dans leur jeunesse sont plus enclines à garder cette habitude au fil des années (Goerres, 2007^[25]).

Pourquoi est-il important de voter ?

Comme le montre le Graphique 3.8, l'impact positif de l'abaissement de l'âge du droit de vote sur la participation électorale des jeunes est largement tributaire de plusieurs facteurs : leur intérêt à exprimer leurs suffrages, leur sensibilisation à la politique et leur perception de l'utilité de voter. L'éducation civique et à la citoyenneté, tant dans les écoles que par le biais d'activités extrascolaires, peut jouer un rôle important à cet égard. Dans le cas de l'Autriche, par exemple, la réforme de la loi électorale de 2007 a été accompagnée d'un certain nombre de mesures destinées à sensibiliser les jeunes électeurs, à renforcer l'éducation civique et à la citoyenneté en milieu scolaire, et à inciter les écoles à préparer les jeunes de 16 et 17 ans aux élections fédérales de 2008 (Schwarzer et Zeglovits, 2013^[36]). Il est vrai que les données apportées pour attester que l'éducation civique influe directement sur la participation électorale des jeunes ne sont pas concluantes. Néanmoins, à la lumière des éléments probants disponibles, l'éducation civique peut améliorer la sensibilisation des jeunes aux questions civiques et politiques de même que leur

connaissance des processus et institutions démocratiques, et favoriser leur expression politique (Manning et Edwards, 2014^[37]). Les programmes d'éducation civique devraient également s'attacher à garantir que les jeunes soient en mesure de mieux comprendre et exercer leurs droits et devoirs, adopter les valeurs démocratiques et acquérir les aptitudes nécessaires pour pratiquer une citoyenneté active.

Comme le relève la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'intégrité publique, (2017^[38]) l'éducation civique dans les établissements scolaires peut également contribuer à développer une culture de l'intégrité dans l'ensemble de la société. L'Encadré 3.1 présente quelques pratiques intéressantes concernant les programmes d'éducation civique et citoyenne dispensés dans les écoles. Ces programmes présentent toutefois d'importantes différences au niveau de leur mode d'organisation (sous la forme de matières distinctes, intégrés à d'autres matières, etc.), du nombre d'années et d'heures qui leur sont consacrées (de moins de 9 heures en Lituanie à 72 heures en France dans l'ensemble de l'enseignement primaire et secondaire en 2017), de la participation des élèves à leur élaboration et du degré de formation des enseignants sur le sujet (European Commission/EACEA/Eurydice, 2017^[39]). Les organisations de jeunesse et le secteur de l'animation socioéducative peuvent également contribuer de façon substantielle à l'éducation des jeunes aux valeurs démocratiques ainsi qu'à l'éveil de leur conscience et de leur intérêt à l'égard des questions civiques. Par exemple, Allianssi, le Conseil national de la jeunesse finlandaise, organise des élections simulées parallèlement aux élections nationales et européennes afin d'initier au vote ceux qui sont trop jeunes pour se rendre aux urnes. Ce sont plus de 600 écoles et 60 000 élèves qui ont participé à la simulation des élections législatives de 2019²⁸.

Encadré 3.1. Éducation civique et citoyenne

La Belgique (Communauté germanophone) : Politique

L'actuel plan stratégique pour la jeunesse (Jugendstrategieplan) de la Communauté germanophone de Belgique vise à encourager une forte culture politique chez les jeunes, non seulement au moment des élections, mais aussi tout au long de leurs études. En particulier, la Communauté aide les jeunes à mieux cerner la sphère politique en abordant des questions telles que : « La politique s'intéresse-t-elle actuellement à des sujets importants pour des jeunes de mon âge ? » ou « Qui a été élu et qu'est-ce que cela implique ? ». Les programmes sont préparés selon une approche participative avec les différentes parties prenantes.

La Norvège : démocratie et droits de l'homme

Dans sa stratégie nationale pour la jeunesse, le ministère norvégien de l'Éducation a concrétisé des engagements pris en matière d'éducation des jeunes à la démocratie et aux droits de l'homme en mettant en place de nouveaux programmes pour les écoles primaires et secondaires. Leur objectif est de sensibiliser les jeunes aux problèmes mondiaux dès leur plus jeune âge, afin qu'ils puissent se développer au cours de leurs études secondaires, dans l'enseignement supérieur et au fil de leurs expériences. Intégrer ce type d'éducation à la stratégie nationale pour la jeunesse est également de nature à renforcer l'efficacité de sa mise en œuvre, de son suivi et de son évaluation.

Source : Jugendstrategieplan 2016-2020,

<http://www.ostbelgienlive.be/PortalData/2/Resources/downloads/jugend/DG-Jugendstrategieplan%20f>

Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

Pas de relation sans représentation

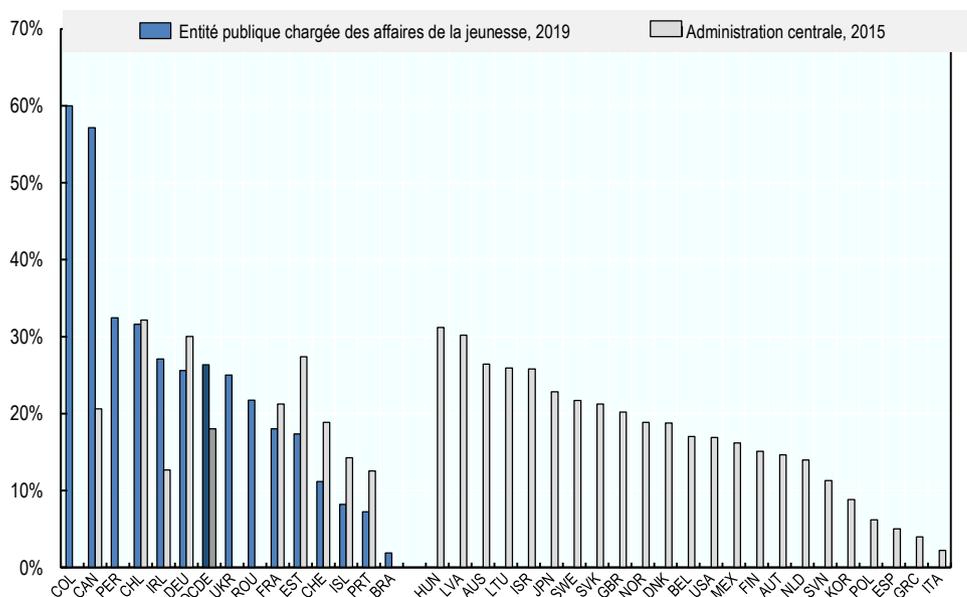
Une représentation équitable des jeunes au sein des institutions publiques est indispensable afin que les décisions publiques tiennent compte des différentes réalités et perspectives, que les solutions politiques bénéficient d'un large spectre d'expériences, de compétences et de points de vue, et enfin que l'action publique ait des retombées plus durables et profitables à tous les citoyens. En outre, l'implication active des jeunes dans les institutions peut servir de modèle pour inspirer d'autres personnes du même groupe d'âge et rétablir leur confiance dans les institutions publiques. Ces effets positifs de la représentation équitable ont déjà été étudiés sous le prisme du genre (Wolbrecht et Campbell, 2007^[40] ; OCDE, 2019^[41]). L'égalité d'accès à la prise de décision et au leadership politique peut avoir des retombées économique et sociales positives : l'analyse réalisée par l'OCDE montre que les pays où la proportion de femmes dans le pouvoir législatif est la plus élevée connaissent généralement des niveaux d'inégalité plus faibles et de niveaux de confiance dans l'État plus élevés (OCDE, 2014^[42]). Cette section s'intéresse à la représentation des jeunes dans les institutions publiques (telles que l'administration, les parlements et les ministères), et son rôle dans l'amélioration de l'action publique, ainsi qu'à la confiance des jeunes dans l'État et à leur intérêt pour la politique.

Promouvoir la question de la diversité des âges dans l'administration publique

Malgré des améliorations, la représentation des jeunes dans l'administration publique reste faible (Graphique 3.9). En 2019, les fonctionnaires âgés de 18 à 34 ans constituaient en moyenne 26 % de l'ensemble du personnel des entités chargées des affaires de la jeunesse dans les pays membres de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles (20 % pour les pays non-membres), une statistique en hausse par rapport aux 15 % en 2015 et aux 20 % en 2017²⁹. Des différences significatives apparaissent de manière évidente, allant de proportions élevées en Colombie et au Canada (respectivement 60 % et 57 %) à beaucoup plus faibles au Portugal et en Islande (respectivement 7 % et 8 %). Les jeunes fonctionnaires sont moins nombreux dans les administrations publiques centrales, où en moyenne seuls 18 % des fonctionnaires étaient âgés de 18 à 34 ans en 2015³⁰. Alors que, pour l'ensemble des pays de l'OCDE, 25 % des agents des administrations publiques centrales sont âgés de plus de 50 ans³¹, les États sont tenus – et ont une chance à saisir – de transformer les administrations pour attirer de nouvelles générations de fonctionnaires, dans un contexte de vieillissement de la population active.

Graphique 3.9. Les administrations publiques ont encore du chemin à faire pour inclure les jeunes

Comparaison des parts que représentaient les fonctionnaires âgés de 18 à 34 ans dans les entités chargées des affaires de la jeunesse en 2019 et dans les administrations centrales/fédérales en 2015.



Source : calculs réalisés par l'OCDE d'après ses enquêtes de 2019 sur la gouvernance des affaires de la jeunesse ; OCDE (2016), Enquête sur la composition des effectifs des administrations centrales ou fédérales.

Les pays où la représentation des jeunes dans l'administration publique est inférieure à la moyenne ne s'en sortent pas nécessairement moins bien pour fournir des programmes et services publics en adéquation avec les besoins de la jeunesse (OCDE, 2018^[10]). Néanmoins, comme l'indique la Recommandation du Conseil sur le leadership et les aptitudes de la fonction publique (2019^[43]), les administrations devraient construire une fonction publique inclusive et sûre reflétant la diversité de la société, y compris la diversité des âges. Les États peuvent être proactifs pour attirer des groupes sous-représentés, tels que les jeunes, et ainsi profiter de leurs compétences pour renforcer les capacités de la fonction publique. Par ailleurs, une représentation équitable des jeunes dans la fonction publique peut se traduire par une amélioration des retombées de l'action publique, dans la mesure où la diversité dans la prise de décision peut faire émerger des idées innovantes. Par exemple, dans le cadre de sa politique jeunesse 2020, le gouvernement du Canada s'est engagé à ce que 75 % des sociétés d'État comptent un jeune au sein de leur conseil d'administration³². Pourtant, seuls 38 % des pays qui possèdent ou élaborent une stratégie nationale pour la jeunesse prévoient des objectifs visant à accroître la représentation des jeunes dans les institutions publiques telles que la fonction publique (40 % pour les pays membres de l'OCDE ; 2 sur 7 pour les pays non-membres)³³.

La proportion limitée de jeunes fonctionnaires serait susceptible de provenir de l'attractivité moindre du secteur public en tant qu'employeur que le secteur privé. Toutefois, si la rémunération s'avère un facteur important pour les jeunes, les études de Gallup mettent en évidence une série d'autres critères pris en compte par la génération Y³⁴ lors de la recherche d'un emploi : objectif du poste, développement, encadrement, dialogue continu, accent sur les points forts et équilibre entre vie professionnelle et vie privée (Gallup, 2016^[44]). Les administrations publiques peuvent améliorer l'attractivité du secteur public dans ces domaines, notamment en le positionnant en tant qu'employeur de choix par le biais d'activités qui valorisent son image de marque auprès des jeunes. De même, elles peuvent renforcer leur image

d'employeur qui respecte les principes d'intégrité et de déontologie tout en offrant des postes de qualité et bien rémunérés qui permettent de contribuer au bien public. Les données de l'OCDE, tirées de l'enquête 2016 sur la gestion stratégique des ressources humaines, montrent que, sur leurs sites Internet de recrutement et dans leurs supports de communication, la plupart des administrations mettent l'accent sur les possibilités d'agir au service du bien public et d'apprendre, ainsi que sur l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Elles font toutefois ressortir l'absence de plans et de stratégies conjoints de la part des administrations pour orienter et promouvoir efficacement ces efforts.

En plus de donner une image plus attrayante du secteur public, les administrations peuvent repenser leurs stratégies de recrutement et leurs outils de sélection des candidats. Les processus de recrutement sont souvent compliqués par le grand nombre de candidatures, la lenteur des procédures, les nombreuses étapes d'évaluation et la rigueur des réglementations. Les données de l'OCDE indiquent que le recrutement de professionnels peut prendre jusqu'à 3 mois dans 19 pays membres et jusqu'à 6 mois dans 8 autres³⁵. L'assouplissement des modalités contractuelles et la mise en place de programmes spécifiques (de formation des diplômés, par exemple) destinés à attirer les jeunes talents seraient utiles pour recruter les jeunes dans le secteur public. Pourtant, de tels programmes sont encore limités, même dans les entités chargées des affaires de la jeunesse. Seulement 61 % de ces entités interrogées ont instauré des programmes de stages (62 % pour les pays membres de l'OCDE ; 4 sur 7 pour les pays non-membres)³⁶.

Par le biais de son programme de mobilisation de stagiaires (Internship Mobilization Programme), le Bureau présidentiel des ressources humaines en Turquie offre aux étudiants universitaires qui terminent leur premier cycle la possibilité d'effectuer un stage dans l'un des différents ministères et organismes du secteur public. De même, la Bulgarie offre aux diplômés un programme de début de carrière (Career Start) leur permettant de travailler dans la fonction publique pendant neuf mois afin d'acquérir l'expérience professionnelle nécessaire pour gravir les échelons au sein du secteur public³⁷. La Communauté flamande de Belgique propose, quant à elle, un programme de stages réservé aux jeunes de moins de 26 ans issus de groupes défavorisés³⁸. Les programmes de stages peuvent être utiles pour offrir aux jeunes la possibilité d'acquérir des compétences et de se familiariser avec les institutions publiques. Les administrations peuvent anticiper leurs besoins de renforcement des effectifs grâce à des programmes structurés et à long terme à l'intention des jeunes diplômés, et ce pour attirer, encadrer et fidéliser de jeunes talents hautement qualifiés par le biais de formations, du mentorat, de la rotation des postes et de parcours de promotion accélérés. Si certains pays ont mis en place des programmes structurés permettant aux diplômés de rejoindre le secteur public (Encadré 3.2), ils sont moins nombreux : seuls 42 % des ministères de la Jeunesse disposent de tels programmes (42 % pour les pays membres de l'OCDE ; 3 sur 7 pour les pays non-membres). Les programmes visant à attirer les diplômés sont encore moins fréquents dans les ministères de l'Éducation qui ne sont pas responsables des affaires de la jeunesse et des autres ministères compétents (respectivement 24 % et 25 %)³⁹.

Encadré 3.2. Programmes pour diplômés : attirer et faire évoluer les jeunes talents dans l'administration publique

Irlande : l'IGEES, Service d'analyse économique et d'évaluation du gouvernement irlandais

L'Irish Government Economic and Evaluation Service (IGEES) préconise une approche intégrée, fondée sur des compétences économiques et analytiques, pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques dans la fonction publique. En tant que service interministériel, il permet aux administrations publiques de se doter des qualifications et des compétences nécessaires, tout en attirant de jeunes diplômés en économie et en développant leur expertise. Le processus de recrutement concerne en

moyenne 20 diplômés par an, les admissions ayant augmenté ces dernières années si bien qu'en 2020, 160 employés de l'IGEES travaillaient dans les différentes administrations.

Australie : les programmes pour jeunes diplômés de l'APS

Les Graduate Programs de la fonction publique australienne (APS, Australian Public Service) permettent aux jeunes diplômés du pays d'entamer une carrière dans le secteur public. Ces programmes, qui durent généralement entre 10 et 18 mois, permettent aux participants d'alterner entre 2 ou 3 domaines professionnels afin de diversifier les compétences, connaissances et expériences acquises en début de carrière. Les participants suivent habituellement des ateliers, des formations et des activités de simulation en présentiel. La réussite des programmes leur offre d'autres possibilités de carrière dans le secteur public et d'obtenir une aide en vue de poursuivre leur formation.

Source : <https://igees.gov.ie/>.

<https://www.finance.gov.au/publications/information-sheet/graduate-program>; <https://www.apsjobs.gov.au/s/graduate-programs>.

Le vieillissement de la population active et la proportion faible des jeunes effectifs constituent un facteur de risque pour les administrations publiques, car elles limitent la capacité de renouvellement et de diversité des effectifs (OCDE, 2017^[45]). Le manque d'éléments probants sur la part que représentent les jeunes parmi le personnel des ministères de nombreux pays suggère l'absence de contrôle systématique de la représentation équilibrée des âges dans les institutions publiques. Les pouvoirs publics devraient envisager de « procéder régulièrement à des mesures et des analyses comparatives afin de suivre l'avancement des travaux, de repérer les obstacles, de les lever et de concevoir l'action à mener » (OCDE, 2019^[43]). Cela dit, le vieillissement des effectifs peut offrir aux jeunes recrues l'occasion de se former auprès de fonctionnaires plus âgés et plus expérimentés. Pour la majorité des fonctionnaires qui prendront leur retraite, et de sorte à éviter aux institutions la perte de compétences et d'expérience associées à leur départ, il convient de prévoir des stratégies efficaces de gestion et de transfert des connaissances (OCDE, 2015^[46]). Les pays devraient créer et développer des programmes structurés, réguliers et étendus d'apprentissage intergénérationnel entre les jeunes fonctionnaires et les plus âgés. Ceux-ci peuvent contribuer à combler le fossé générationnel entre les postes de direction et de début de carrière, ainsi qu'à niveler l'organisation hiérarchique au sein des administrations publiques.

Plus globalement, assurer la diversité des âges dans la fonction publique ne peut se limiter à la phase de recrutement : les administrations doivent également développer les capacités de leadership des hauts fonctionnaires, déjà en poste ou appelés à l'être (OCDE, 2019^[43]). Les programmes d'insertion et d'intégration des nouvelles recrues, les détachements internes, les rotations de postes et les possibilités d'apprentissage par des échanges peuvent être utiles pour permettre aux jeunes fonctionnaires d'expérimenter d'autres domaines professionnels, tout en permettant d'identifier les futurs cadres. Quant aux programmes de développement de carrière pour jeunes fonctionnaires (dont les programmes de leadership) et de mentorat, ils peuvent également s'avérer déterminants pour faire évoluer les jeunes talents, développer leurs compétences et leurs capacités, et ainsi rendre l'administration publique à la fois moderne et efficace. Cependant, seulement 39 % des entités chargées des affaires de la jeunesse interrogées disposent de programmes de développement de carrière (35 % les pays membres de l'OCDE ; 4 sur 7 pour les pays non-membres), et à peine 30 % d'entre elles ont mis en place des programmes de mentorat (32 % pour les pays membres de l'OCDE ; 1 sur 7 pour les pays non-membres).

Si les administrations publiques qui comptent peu de jeunes dans leur effectif ne répondent pas nécessairement moins bien que les autres aux besoins de ceux-ci, les gouvernements peuvent recourir à des activités de mise en avant de leur image, de recrutement et de développement pour favoriser la diversité des âges et, partant, l'innovation, la performance organisationnelle et la confiance dans les institutions publiques.

Les jeunes sous-représentés dans les parlements et les gouvernements

Avec un écart de représentation de 12 points de pourcentage dans les parlements et un âge moyen de 53 ans au sein des gouvernements dans les pays de l'OCDE, les jeunes restent largement sous-représentés dans les institutions publiques. Il est essentiel de corriger cette tendance pour que les jeunes participent à la prise de décision non seulement afin de garantir une plus grande diversité, mais également pour que l'action publique prenne systématiquement en compte le point de vue de la jeunesse et ait des retombées plus conformes aux besoins des citoyens. Dans le même temps, les politiques menées et les prestations de services publics doivent impérativement être plus adaptées aux besoins des citoyens de sorte à regagner leur confiance (OCDE, 2017^[5]).

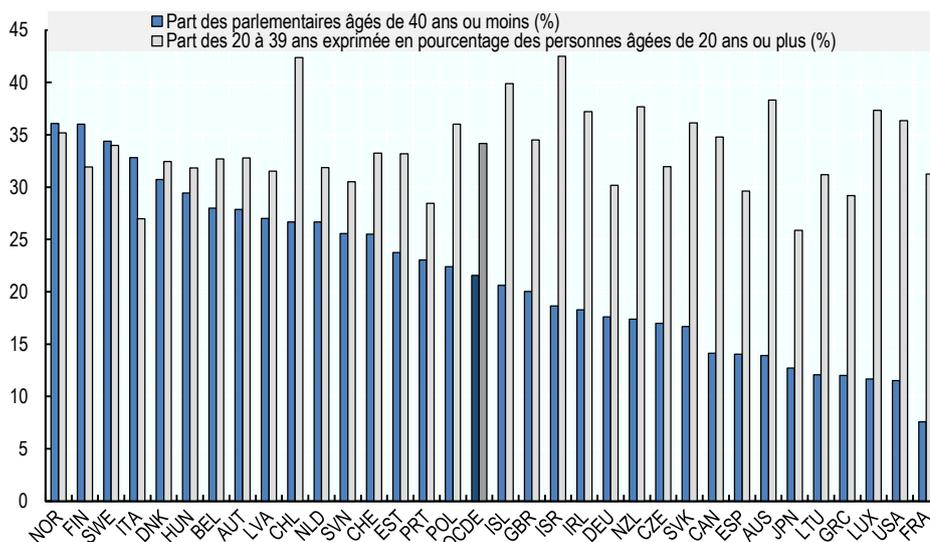
En 2018, les personnes âgées de 20 à 39 ans représentaient en moyenne 34 % de la population totale âgée de 20 ans ou plus dans les pays de l'OCDE⁴⁰. Pourtant, en 2020, les chambres basses des parlements des pays de l'OCDE ne comptent que 22 % de députés âgés de 40 ans ou moins, ce qui correspond à un déficit de représentation de 12 points de pourcentage en moyenne⁴¹. Un écart similaire de 13 points de pourcentage apparaît lorsqu'on compare la proportion de députés de moins de 30 ans et la part des 20 à 29 ans dans la population des plus de 20 ans. Le décalage est encore plus important dans les chambres hautes, où seulement 9 % des parlementaires ont moins de 40 ans dans 14 pays de l'OCDE, en partie en raison d'un âge minimum d'éligibilité plus élevé⁴². Il varie considérablement entre les pays de l'OCDE (Graphique 3.10) : la part des parlementaires de moins de 40 ans est plus élevée que celle de la population des 20-39 ans en Italie, en Finlande et en Norvège (respectivement 6 points de pourcentage, 4 et 1). Dans tous les autres pays de l'OCDE, la proportion de « jeunes parlementaires » est inférieure à celle des 20 à 39 ans dans la population des plus de 20 ans. Les écarts de représentation les plus importants sont observés au Luxembourg (26 points de pourcentage), aux États-Unis (25) et en Australie (24).

En plus d'examiner la proportion de jeunes parlementaires, il est très important d'analyser de façon régulière la part de ceux qui occupent les plus hauts postes au parlement de manière à s'assurer de leur représentation équitable lors des votes parlementaires. Cette question serait à examiner dans une analyse future, portant sur les présidents et vice-présidents des chambres, les chefs des groupes politiques, les chefs de la majorité et des oppositions, et les présidents des commissions parlementaires.

La démocratie représentative n'exige pas nécessairement de ses institutions qu'elles reflètent la composition de sa population, et la démographie ne détermine pas à elle seule l'accès des jeunes candidats aux organes de décision. Cependant, les écarts importants de représentation constituent une mise en garde concernant les normes, règles et règlements qui entravent l'accès des jeunes à ces organes, ce qui peut alimenter la désillusion et le désintérêt des jeunes à l'égard de la politique.

Graphique 3.10. Les déficits de représentation des jeunes dans les parlements des pays de l'OCDE restent importants

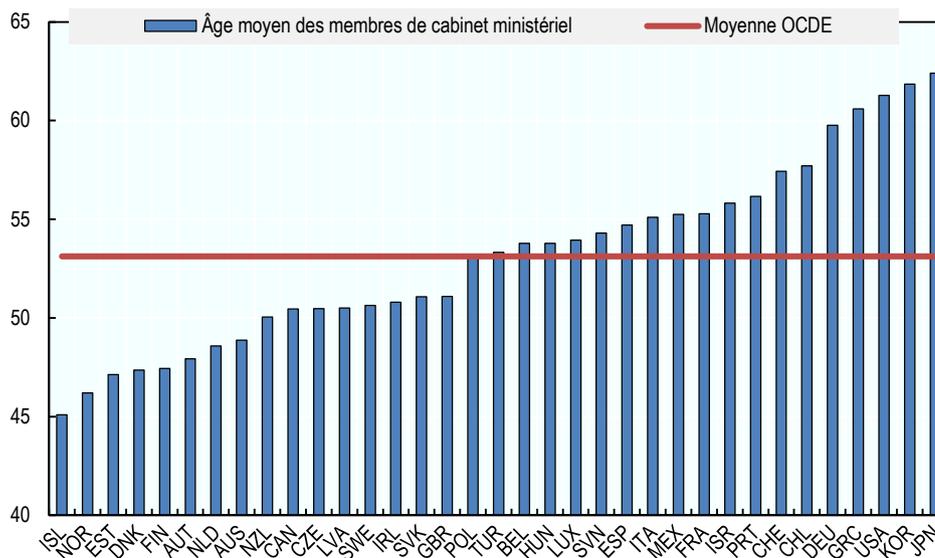
Pourcentage de parlementaires (chambres basses dans les systèmes bicaméraux) âgés de 40 ans ou moins en 2020, comparé à la proportion (en pourcentage) des 20 à 39 ans parmi la population âgée de 20 ans ou plus en 2018.



Source : calculs effectués par l'OCDE d'après sa base de données Démographie et population ; base de données Parline sur les parlements nationaux de l'Union interparlementaire (<https://data.ipu.org>).

Ce type d'écart de représentation est encore plus prononcé lorsqu'il s'agit des hautes sphères politiques du pays. Comme l'illustre le Graphique 3.11, l'âge moyen des membres des gouvernements variait entre 45 ans et 62,4 ans en 2018. Dans les pays de l'OCDE, quatre des cinq gouvernements où cet âge est le plus faible étaient situés dans les pays nordiques. Dans 8 des 16 pays où l'âge moyen des membres des gouvernements est inférieur à la moyenne pour la zone OCDE, à savoir 53 ans, la proportion de personnes âgées dans la population est en fait supérieure à la médiane de la zone OCDE. C'est le cas pour l'Autriche, le Danemark, l'Estonie, la Finlande, la Lettonie, les Pays-Bas, la République tchèque et la Suède. Ces tendances montrent que la démographie n'est pas une fatalité, et que les normes sociales ainsi que les obstacles juridiques et institutionnels à la carrière politique des jeunes entrent en compte. En février 2018, seuls 51 membres de gouvernements qui étaient alors en fonction avaient moins de 40 ans (8 %) et seulement 20 avaient 35 ans ou moins (3 %). Dans 13 pays de l'OCDE, aucun ministre, chef d'État ou de gouvernement n'avait moins de 40 ans en 2018 (OCDE, 2018^[10]). La répartition des âges au sein d'un gouvernement peut influencer sur les priorités gouvernementales et les tendances en matière de dépenses publiques : le Chapitre 4 étudie ces corrélations en détail.

Graphique 3.11. Les jeunes sont sous-représentés dans les gouvernements nationaux



Remarque : les données pour un membre de gouvernement au Canada et trois membres de gouvernement au Mexique n'ont pas été trouvées. Les représentants ont été sélectionnés d'après les listes des membres de gouvernement figurant sur les sites Internet officiels des gouvernements.

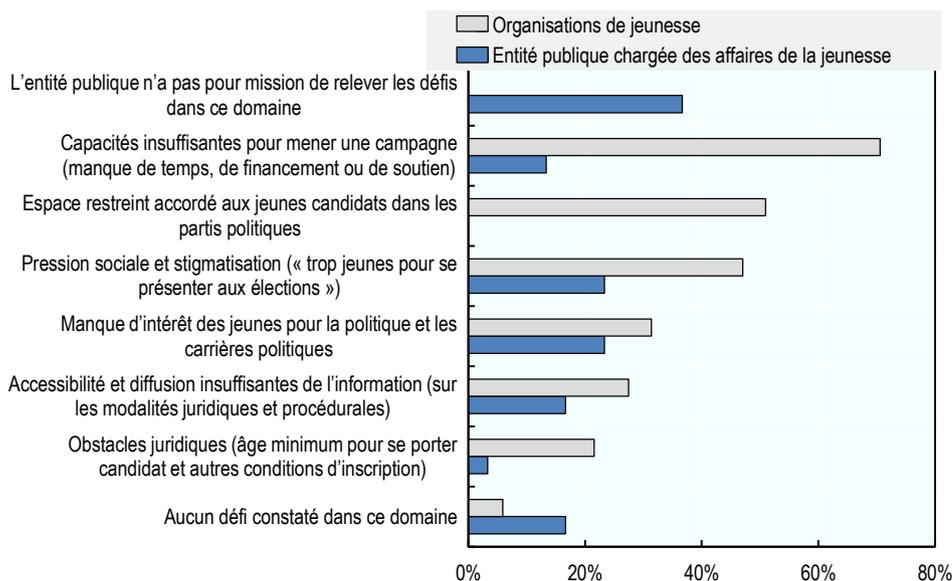
Source : *Impliquer et autonomiser les jeunes dans les pays OCDE* (2018).

Promouvoir une représentation équitable des jeunes

Les recherches universitaires et politiques sont particulièrement rares lorsqu'il s'agit d'expliquer la représentation limitée des jeunes dans les parlements et se concentrent principalement sur le rôle des systèmes électoraux (Sundström et Stockemer, 2018^[47]). Les données de l'OCDE montrent, en revanche, que de nombreux obstacles – financiers, juridiques et autres – barrent la route aux jeunes désireux de devenir membres d'un parlement ou d'un gouvernement. Mener une campagne électorale demande du temps et des fonds : c'est, d'ailleurs, la principale difficulté identifiée par 71 % des organisations de jeunesse des pays de l'OCDE interrogées pour les enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse. Comme le montre le Graphique 3.12 (barres grises), le peu de perspectives offertes aux jeunes au sein des partis politiques et les stéréotypes traditionnels selon lesquels les jeunes n'ont pas l'expérience nécessaire sont considérés comme des obstacles majeurs. L'âge minimum requis pour se présenter aux élections est également considéré comme une difficulté, en particulier pour les élections aux chambres hautes du parlement. Ces barrières risquent d'écartier les jeunes de la course électorale et de limiter leurs aspirations à des fonctions politiques. Pourtant, comme le montre le Graphique 3.12 (barres bleues), les entités publiques chargées des affaires de la jeunesse dans les pays de l'OCDE sous-estiment largement ces défis. En effet, 53 % d'entre elles ne sont pas conscientes des difficultés ou ne cherchent pas à y remédier, ce qui pourrait s'expliquer en partie par le fait que leur rôle reste limité pour cet aspect.

Graphique 3.12. Les obstacles que rencontrent les jeunes pour se porter candidats à des fonctions politiques sont souvent sous-estimés

Pour chaque défi, les barres grises correspondent à la proportion d'organisations de jeunesse qui le citent comme étant une difficulté qui empêche les jeunes de se porter candidats aux élections. Les barres bleues correspondent à la proportion d'entités publiques chargées des affaires de la jeunesse dans les pays de l'OCDE qui indiquent chercher à résoudre le défi.



Remarque : d'après les réponses recueillies auprès de 30 entités publiques chargées des affaires de jeunesse de pays de l'OCDE et de 51 organisations de jeunesse de pays de l'OCDE. Les ministères chargés des affaires de la jeunesse n'ont pas été interrogés sur le manque de possibilités pour les jeunes dans les partis politiques.

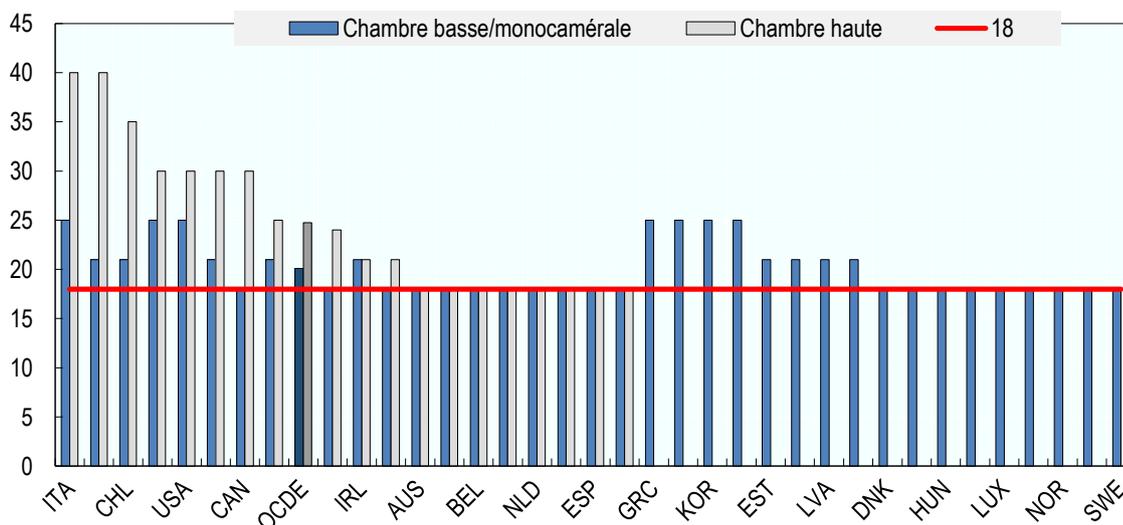
Source : Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

Les partis politiques, et en particulier leurs sections « jeunesse », peuvent offrir aux jeunes un tremplin privilégié pour participer à l'élaboration de leurs programmes, accéder aux procédures décisionnelles et commencer leur carrière en politique. Cependant, leur attrait auprès des jeunes demeure minime, selon les éléments probants recueillis lors des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse. Par exemple, au Portugal, seulement 1 % des 15 à 24 ans sont membres d'un parti, contre 2 % de l'ensemble de sa population. De même, en Allemagne, à peine 1,5 % des 15 à 35 ans étaient affiliés à un parti en 2018, contre 5 % de sa population en 2014. La Norvège et la Suède suivent des tendances similaires, avec respectivement 6 % et 5 % des jeunes⁴³ qui possèdent leur carte d'adhérent (contre respectivement 7 % et 5,5 % pour l'ensemble de la population)⁴⁴. 78 % des organisations de jeunesse interrogées dans des pays de l'OCDE pointent comme obstacles majeurs le manque d'ouverture aux nouvelles idées et à l'innovation de la part des partis politiques, et 42 % mentionnent le manque d'intérêt des jeunes pour la politique⁴⁵.

Pour relever ces défis, les pouvoirs publics doivent veiller à ce que l'âge minimum et les modalités d'inscription imposés pour se porter candidats aux élections ne soient pas discriminatoires à l'égard des jeunes. Les éléments probants suggèrent, en outre, que les systèmes électoraux à représentation proportionnelle permettent généralement aux jeunes d'être mieux représentés dans les parlements (Stockemer et Sundström, 2018_[48]). Toutefois, une analyse détaillée de l'impact des systèmes électoraux ne relève pas du champ d'application de ce rapport.

Stockemer et Sundström (2018^[48]) constatent que, pour chaque abaissement d'une année de l'âge des candidats, la proportion de jeunes députés âgés de 40 ans ou moins augmente de plus d'un point de pourcentage. Si l'âge minimum requis pour voter est généralement fixé à 18 ans dans la plupart des pays de l'OCDE, l'âge imposé par la loi pour pouvoir se présenter aux élections nationales tend à être plus élevé et à varier d'un pays à l'autre (Graphique 3.13). Par exemple, 7 pays de l'OCDE ont fixé à 25 ans l'âge minimum pour se présenter à la chambre basse du parlement. L'Italie et la République tchèque ont porté le seuil à 40 ans pour les élections à la chambre haute du parlement. Les disparités d'âge minimum entre droit de vote et candidature électorale peuvent envoyer des messages contradictoires aux jeunes. Par exemple, l'Union interparlementaire (IPU, 2010, p. 14^[49]) a précédemment recommandé aux parlements d'aligner l'âge à partir duquel un citoyen peut se présenter aux élections sur l'âge auquel il est autorisé à voter afin d'augmenter la proportion de jeunes parlementaires. De même, alors que dans les pays de l'OCDE, il faut actuellement avoir au minimum 20,1 ans pour se présenter aux élections législatives tant pour les chambres basses que pour les systèmes monocaméraux (mais 24,7 ans pour les chambres hautes)⁴⁶, les organisations de jeunesse des pays de l'OCDE qui ont participé aux enquêtes sur la gouvernance des affaires de la jeunesse estiment que l'âge requis pour la candidature devrait être abaissé à 19,4 ans en moyenne (Chapitre 2)⁴⁷.

Graphique 3.13. Âge minimum pour se présenter aux élections législatives



Source : Union interparlementaire (UIP), base de données Parline sur les parlements nationaux (<https://data.ipu.org>).

Une abondante littérature indique que les quotas législatifs pour la parité des hommes et des femmes au parlement ou sur les listes électorales peuvent augmenter le nombre de femmes parlementaires. Selon l'UIP, 130 pays dans le monde ont introduit des quotas régissant la représentation des femmes au niveau constitutionnel, électoral ou des partis politiques. La Recommandation de 2015 du Conseil de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes dans la vie publique (2015^[50]) désigne les « quotas » comme une mesure que les adhérents devraient examiner en vue d' « assurer une représentation équilibrée des femmes et des hommes aux fonctions décisionnelles dans la vie publique ». De même, en tenant dûment compte du système électoral et des facteurs contextuels, les autorités publiques pourraient envisager d'instaurer des quotas de jeunes dans les parlements afin d'accroître la représentation de cette classe d'âge. Les quotas de jeunes ont déjà été approuvés par l'Assemblée de l'Union interparlementaire (IPU, 2010^[49]) et quelques pays ont déjà adopté une telle mesure (Tableau 3.2). Par exemple, la Suède a institué un quota exigeant des listes des partis qu'elles comptent au moins 25 % de candidatures de personnes de moins de 35 ans

(IPU, 2018^[51]). Des quotas volontaires de candidats sur certaines listes de partis politiques ont été établis au Mexique (30 % et 20 % pour les moins de 30 ans dans deux partis), en Suède (25 % pour les moins de 35 ans), en Lituanie (pour les moins de 35 ans), en Hongrie (20 %, âge non disponible) et en Turquie (10 %, âge non disponible) (IPU, 2018^[51]).

Tableau 3.2. Quotas de jeunes et représentation des jeunes au parlement dans le monde

Pays	Type de quota	Classe d'âge	% du quota	Exigence liée au sexe	% des moins de 30 ans	% des moins de 40 ans
Rwanda	Sièges réservés	Moins de 35 ans	7,7	Intégrée	1.3	22.5
Maroc	Sièges réservés	Moins de 40 ans	7,6	Intégrée	1.6	14.7
Kenya :						
Chambre basse	Sièges réservés	Moins de 35 ans	3,4	Intégrée	Absence de données	Absence de données
Chambre haute	Sièges réservés	Moins de 35 ans	2,9	Intégrée	3,0	26,9
Ouganda	Sièges réservés	Moins de 30 ans	1,3	Intégrée	1,1	22,9
Philippines	Législation adoptée	Non connu	50*	Mixte	1,7	15,8
Tunisie	Législation adoptée	Moins de 35 ans	25**	Séparée	6,5	22,6
Gabon	Législation adoptée	Moins de 40 ans	20	oui	0,0	8,6
Kirghizistan	Législation adoptée	Moins de 36 ans	15	Séparée	4,2	35,0
Égypte	Législation adoptée	Moins de 35 ans	Varié****	Séparée	1,0	11,8
Nicaragua	Appliqué par les partis	Non connu	40***, 15	Mixte	1,1	14,1
Roumanie	Appliqué par les partis	Non connu	30	Séparée	6,4	35,3
Mexique	Appliqué par les partis	Moins de 30 ans	30, 20	Séparée	7,6	35,7
Monténégro	Appliqué par les partis	Moins de 30 ans	30, 20	Séparée	9,9	30,9
Vietnam	Appliqué par les partis	Moins de 40 ans	26,5	Séparée	1,8	12,3
El Salvador	A appliqué par les partis	Moins de 31 ans	25	Séparée	2,4	14,3
Suède	Appliqué par les partis	Moins de 35 ans	25	Séparée	12,3	34,1
Mozambique	Appliqué par les partis	Moins de 35 ans	20	Séparée	0,0	17,2
Chypre	Appliqué par les partis	Moins de 45, 35 ans	20	Séparée	1,8	12,5
Lituanie	Appliqué par les partis	Moins de 35 ans	Non connu	Séparée	2,8	19,2
Hongrie	Appliqué par les partis	Non connu	20	Séparée	2,0	29,4
Sénégal	Appliqué par les partis	Non connu	20	Séparée	0,0	11,0
Angola	Appliqué par les partis	Non connu	15	Séparée	0,6	11,1

Pays	Type de quota	Classe d'âge	% du quota	Exigence liée au sexe	% des moins de 30 ans	% des moins de 40 ans
Turquie	Appliqué par les partis	Non connu	10	Séparée	0,2	8,8
Croatie	Appliqué par les partis	Non connu	Non connu	Séparée	2,7	21,9
Ukraine	Appliqué par les partis	Non connu	Non connu	Séparée	5,0	41,2

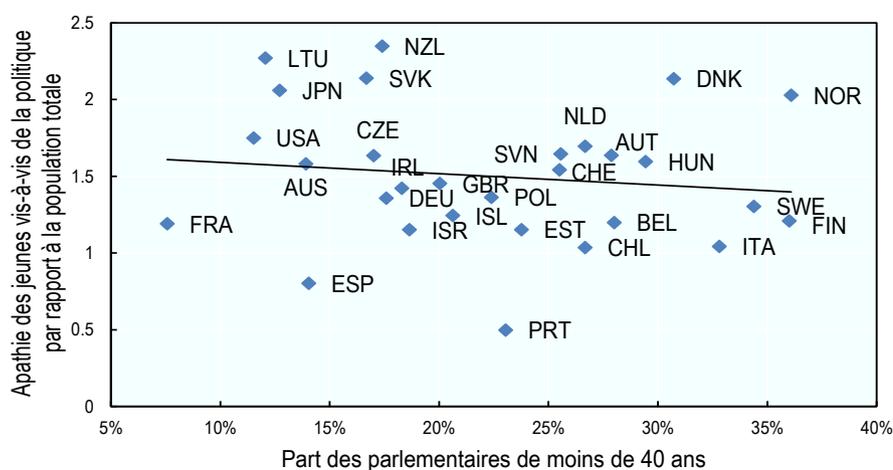
Remarque : ces politiques s'appliquent aux chambres uniques ou basses du parlement (sauf au Kenya, comme indiqué). * 50 % des candidats figurant sur les listes des scrutins proportionnels doivent appartenir à différents secteurs, dont les jeunes. ** Dans les circonscriptions de quatre sièges au moins, un jeune candidat doit figurer parmi les quatre premiers de la liste. *** Les femmes et les jeunes confondus. **** Au moins 16 jeunes candidats doivent être désignés dans 4 circonscriptions électorales.

Source : réadapté du rapport de l'UIP (2018) *La représentation des jeunes dans les parlements nationaux 2018*, Union interparlementaire, <https://www.ipu.org/fr/ressources/publications/rapports/2019-08/la-representation-des-jeunes-dans-les-parlements-nationaux-2018>.

Les analyses quantitatives (Graphique 3.14) révèlent une légère corrélation – bien que statistiquement imprécise – entre l'augmentation de la proportion de parlementaires de moins de 40 ans et de la part de jeunes qui s'intéressent à la politique (et se sentent plus influents politiquement). En revanche, une proportion plus élevée de jeunes parlementaires n'est pas nécessairement synonyme d'une amélioration de la confiance des jeunes dans la politique, ce qui suggère qu'une combinaison plus complexe de facteurs entre en jeu. Ces résultats démontrent qu'il est urgent pour les pouvoirs publics de remédier à la sous-représentation des jeunes dans les institutions publiques.

Graphique 3.14. La présence de parlementaires plus jeunes tend à réduire l'apathie politique de la jeunesse

L'axe horizontal représente la part des parlementaires âgés de 40 ans ou moins (dans les assemblées monocratérales ou dans les chambres basses). L'axe vertical représente, quant à lui, la part des jeunes qui déclarent ne pas s'intéresser du tout à la politique par rapport à la proportion de personnes sur la population totale qui expriment ce même désintérêt (2018 ou dernière année pour laquelle des données sont disponibles) : la valeur « 1 » correspond à un désintérêt identique chez les jeunes et dans l'ensemble de la population.



Remarque : coefficient de corrélation : -0,13 ; valeur p : 0,50 ; le terme « jeunes » désigne ici les personnes âgées de 15 à 29 ans.

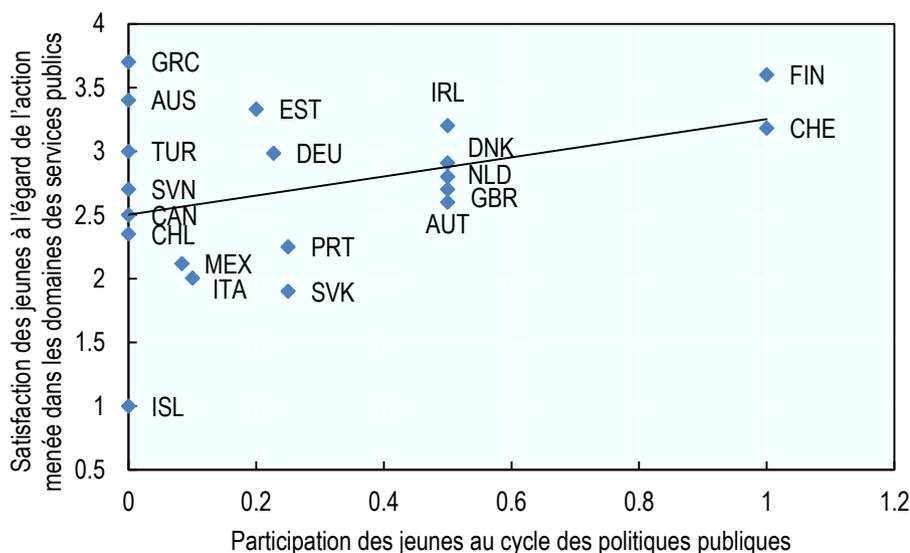
Source : calculs réalisés par l'OCDE d'après la base de données Parline sur les parlements nationaux de l'Union interparlementaire (<https://data.ipu.org>) ; calculs réalisés par l'OCDE d'après OCDE (2019), *Panorama de la société 2019 : Les indicateurs sociaux de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, https://doi.org/10.1787/soc_glance-2019-en.

Renforcer l'inclusivité dans le cycle des politiques publiques

Selon les enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, seulement 26 % des organisations de jeunesse se déclarent satisfaites de l'action menée par les pouvoirs publics en faveur de la participation des jeunes à la vie publique⁴⁸. Comme le reconnaît la Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert (2017^[11]), la participation des parties prenantes⁴⁹ rend les pouvoirs publics plus redevables de leurs actes, élargit les moyens d'action de la population et son influence sur les décisions, renforce les capacités civiques et enrichit les données probantes sur lesquelles fonder l'action publique, entre autres. En ce qui concerne les jeunes, l'analyse quantitative des données tirées des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse (Graphique 3.15) révèle que l'implication des organisations de jeunesse dans le cycle des politiques publiques accroît leur satisfaction à l'égard des prestations des administrations en matière de services publics (transport, santé, logement et emploi, entre autres).

Graphique 3.15. Des politiques publiques « participatives » peuvent favoriser la satisfaction des jeunes à l'égard des administrations

L'axe horizontal indique le degré de participation des organisations de jeunesse au cycle des politiques publiques, en fonction des réponses qu'elles ont fournies (si elles ont été informées, consultées et/ou associées). L'axe vertical représente les notes de satisfaction moyenne attribuées par ces organisations dans un pays donné concernant une série de domaines des services publics.



Remarque : coefficient de corrélation : 0,35 ; valeur p : 0,12. La variable dépendante correspond à une moyenne de 10 notes de satisfaction (1-5) attribuées par les organisations de jeunesse dans un pays donné de l'OCDE aux actions menées par les pouvoirs publics en matière d'éducation, d'emploi, de santé, de logement, d'inclusivité, d'aide aux familles, de justice, de mobilité, de loisirs et d'animation socio-éducative. Lorsque des informations étaient manquantes pour un pays, la moyenne des autres était imputée. La variable indépendante correspond à la moyenne des proportions d'organisations de jeunesse dans un pays donné de l'OCDE qui ont déclaré avoir été consultées ou impliquées dans le cycle des politiques publiques.

Source : calculs de l'OCDE à partir des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

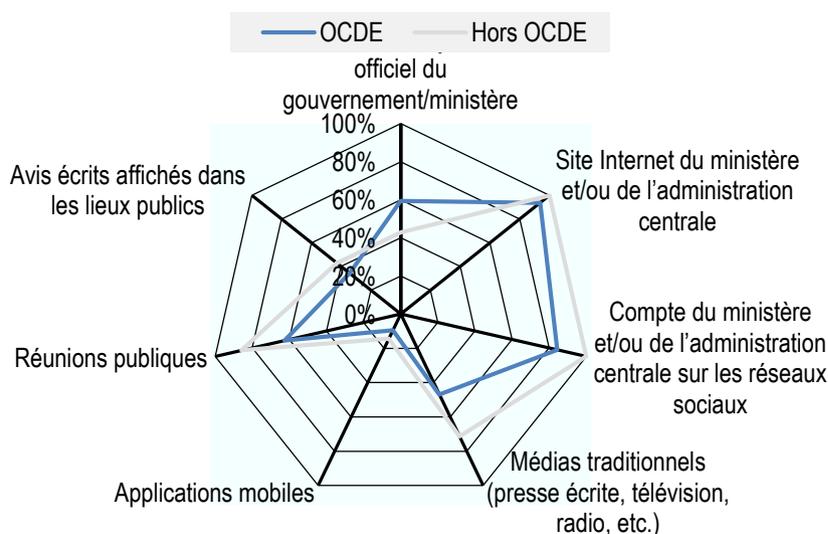
Transparence et communication : les premiers pas vers une participation effective

La transparence de l'administration et une bonne communication avec les jeunes constituent la première étape pour qu'ils participent utilement au cycle des politiques publiques : en effet, 72 % des institutions chargées des affaires de la jeunesse ont indiqué qu'elles donnaient la priorité à l'amélioration de leur communication avec les parties prenantes de la jeunesse et au renforcement de la transparence⁵⁰. Pour les ministères, les sites Internet restent la plateforme la plus utilisée pour informer les citoyens sur leurs travaux et donner accès aux programmes et services publics, comme l'indiquent 95 % d'entre eux (94 % pour les pays de l'OCDE ; 7 sur 7 pour les pays non-membres). Néanmoins, comme le montre le Graphique 3.16, les administrations sont nombreuses à revoir leurs stratégies de communication pour atteindre les jeunes grâce aux médias sociaux. En Colombie, en France, en Turquie et au Brésil, les entités publiques chargées des affaires de la jeunesse communiquent également avec les jeunes par le biais d'applications mobiles. Comme le reconnaît la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert (OCDE, 2017^[11]), les pouvoirs publics devraient chercher des moyens novateurs d'associer effectivement les parties prenantes (...) et tirer parti des possibilités offertes par les outils de l'administration numérique.

La communication et la transparence peuvent également être renforcées par la mise en place de mécanismes permettant aux jeunes et aux organisations de jeunesse de soumettre aux ministères leur point de vue sur la qualité de l'action publique, des programmes politiques et des services publics. Au Japon, par exemple, des lycéens sont recrutés en tant que « rapporteurs spéciaux pour la jeunesse » auprès du Conseil des ministres : ils ont pour mission de faire part de leurs opinions sur divers sujets politiques, qui sont ensuite communiquées par le Conseil aux ministères et organismes concernés⁵¹. Citons également la mise en place de portails de consultation dans un certain nombre de pays de l'OCDE, notamment en Islande, dont le portail permet aux citoyens de soumettre des commentaires et des suggestions en réponse aux consultations publiques publiées par les ministères⁵². Toutefois, en matière de communication avec les jeunes, les responsables publics doivent adapter leurs messages et leurs modes de diffusion au public visé. Pour ce faire, les pouvoirs publics doivent mener des recherches sur le jeune public qu'ils entendent cibler afin de mieux comprendre ses motivations, ses craintes ou les obstacles auxquels il se heurte. Le *Guide de communication de l'OCDE : Faire participer les jeunes au gouvernement ouvert* (OCDE, 2018^[52]) souligne également l'importance de communiquer le plus tôt possible, d'être clair et transparent sur la motivation de la communication, et de préciser la portée de l'échange de même que les résultats attendus. En outre, la communication doit se faire dans les deux sens, et non simplement diffuser des informations. En fonction de l'objectif visé, diverses formes de communication traditionnelles mais aussi numériques peuvent être utilisées, telles que les plateformes en ligne et les médias sociaux.

Graphique 3.16. Les ministères en charge de la jeunesse modernisent leurs pratiques de communication

Le graphique ci-dessous montre, pour chaque méthode de communication, la proportion d'entités publiques chargées des affaires de la jeunesse dans les pays de l'OCDE et les pays non-membres qui ont déclaré l'utiliser pour fournir des informations sur les services, les programmes et l'action liés aux jeunes.



Remarque : réponses fournies par 32 entités publiques chargées des affaires de la jeunesse de pays de l'OCDE et par 7 autres de pays non-membres.

Source : Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

Informé, consulter, impliquer

La transparence et une communication efficace créent les conditions propices à la participation des jeunes au cycle des politiques et services publics. Mais pour que cette participation soit véritablement utile, des mesures supplémentaires doivent être prises (Encadré 3.3). La Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert (OCDE, 2017^[11]) stipule que tous les pays devraient « offrir à toutes les parties prenantes des possibilités égales et réelles d'être informées et consultées, et les associer activement à toutes les phases du cycle des politiques publiques, ainsi qu'à la conception et à la prestation des services publics ».

Encadré 3.3. Un modèle d'évaluation de la participation des parties prenantes

La Recommandation du Conseil sur le Gouvernement Ouvert (2017_[11]) définit la participation des parties prenantes comme suit : « ensemble des formes d'intégration des parties prenantes au cycle des politiques publiques ainsi qu'à la conception et à la prestation des services publics, y compris :

1. **Information** : niveau initial de participation caractérisé par une relation unilatérale dans le cadre de laquelle les pouvoirs publics produisent de l'information et la communiquent aux parties prenantes. Cette notion recouvre à la fois la fourniture d'information sur demande et les mesures « volontaristes » prises par les pouvoirs publics pour diffuser l'information ;
2. **Consultation** : niveau plus poussé de participation, caractérisé par une relation bilatérale dans le cadre de laquelle les parties prenantes fournissent un retour d'information aux pouvoirs publics, et vice versa. La consultation se fonde sur une définition préalable de la question au sujet de laquelle des avis sont sollicités, et elle implique la fourniture d'une information pertinente, ainsi qu'un retour d'information sur l'issue du processus ;
3. **Engagement** : cas de figure où les parties prenantes se voient offrir la possibilité et les moyens (information, données, outils numériques, etc.) de collaborer à toutes les phases du cycle des politiques publiques ainsi qu'à la conception et à la prestation des services publics. »

Source : Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert (2017_[11]).

Le Chapitre 2 a mis en évidence le rôle essentiel que joue la consultation systématique, opportune et inclusive d'un large éventail de parties prenantes du secteur de la jeunesse, et ce tout au long de la formulation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des stratégies nationales pour la jeunesse, pour garantir que ces dernières puissent produire les effets escomptés. Les données de l'OCDE montrent que, même au sein des entités publiques chargées des affaires de la jeunesse, des progrès peuvent encore être accomplis pour renforcer la participation des acteurs de la jeunesse au cycle des politiques publiques (Graphique 3.17). En effet, si 92 % des ministères de la Jeunesse ont informé et consulté les jeunes au cours de l'année écoulée (93 % pour les pays de l'OCDE ; 6 sur 7 pour les pays non-membres), seuls 43 % les ont associés à ce cycle (50 % pour les pays de l'OCDE ; 1 sur 7 pour les pays non-membres)⁵³.

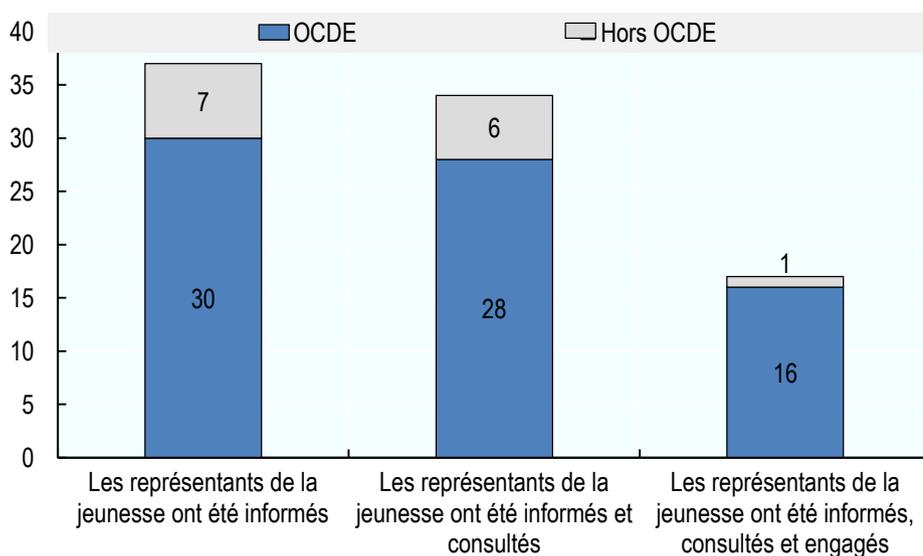
Étant donné que les domaines de l'action publique importants pour la vie des jeunes sont très variés, il ne faut pas restreindre leur champ d'intervention aux questions des politiques et services publics que les entités chargées des affaires de la jeunesse traitent. Par exemple, en Norvège, le ministère de la Culture a consulté les enfants et les jeunes de 3 à 19 ans pour la rédaction d'un livre blanc consacré à l'art, à la culture et à l'expression artistique et culturelle numérique en 2019⁵⁴. Des organisations norvégiennes pour l'enfance et la jeunesse ont également été consultées lors de l'élaboration de la stratégie du gouvernement relative aux enfants vivant dans la pauvreté (2015-2017) et du plan d'action pour lutter contre la violence envers les enfants⁵⁵. En 2018, le ministère néo-zélandais de l'Éducation a organisé une vaste campagne de consultation des jeunes pour définir avec eux l'avenir de l'éducation dans leur pays, et ce par le biais d'un forum de la jeunesse en ligne,⁵⁶ de deux sommets sur l'éducation rassemblant des jeunes d'horizons très divers (où une attention particulière a été portée aux groupes marginalisés), et d'enquêtes en ligne⁵⁷.

Cependant, les ministères compétents offrent généralement moins de possibilités de participation ou d'implication à la jeunesse. Seuls 14 % des ministères de l'Éducation (non chargés des affaires de la jeunesse) ayant répondu à l'enquête avaient fait participer les jeunes dans le cycle des politiques publiques – par le biais de l'information, de la consultation et de l'engagement – au cours des 12 mois

écoulés (18 % pour les pays membres de l'OCDE ; 1 sur 3 pour les pays non-membres). Parmi les ministères compétents interrogés, seuls 12 % en avaient fait autant (14 % pour les pays membres de l'OCDE ; 0 sur 3 pour les pays non-membres)⁵⁸. Paradoxalement, 77 % des entités chargées des affaires de la jeunesse et 72 % des ministères de l'Éducation, considèrent comme une priorité l'élargissement des possibilités de participation des jeunes dans la prise de décision, contre seulement 53 % des autres ministères compétents interrogés⁵⁹.

Graphique 3.17. Les entités chargées des affaires de la jeunesse des pays membres de l'OCDE continuent de peu associer les jeunes au cycle des politiques publiques

Nombre d'entités chargées des affaires de la jeunesse qui ont fait participer (information, consultation ou engagement) les parties prenantes de la jeunesse au cycle des politiques publiques au cours des 12 derniers mois : comparaison entre les entités situées dans les pays membres de l'OCDE et celles des pays non-membres.



Remarque : réponses fournies par 30 entités publiques chargées des affaires de la jeunesse de pays de l'OCDE.

Source : Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

Faire participer les jeunes dans le cycle des politiques publiques nécessite des ressources financières et humaines adéquates, une communication transparente, une bonne coordination et des mesures qui incitent les responsables publics à prendre en compte leurs points de vue tout en les informant des actions menées. De plus, pour encourager cette participation, en particulier celle des jeunes marginalisés, un soutien concret est nécessaire, notamment par le remboursement des frais, des services de garde d'enfants et la tenue de consultations dans différentes zones géographiques. Lorsqu'ils sont largement accessibles, les outils numériques peuvent également être mis à profit pour réduire les coûts de transaction. Par exemple, le ministère letton de la Protection de l'environnement et du Développement régional a coorganisé des hackathons avec des lycéens et des étudiants universitaires pour aborder les possibilités d'utiliser les données ouvertes et faire face aux problèmes actuels⁶⁰. L'Encadré 3.4 donne quelques exemples de pratiques de consultation et d'engagement des jeunes appliquées dans les pays de l'OCDE.

Encadré 3.4. Consultation et engagement : amplifier la voix des jeunes

Luxembourg : le Parlement des Jeunes

Le Parlement des Jeunes luxembourgeois est une assemblée composée de jeunes qui œuvrent pour les jeunes. Tout résident du Grand-Duché du Luxembourg, âgé de 14 à 24 ans, peut en être membre. Une session parlementaire dure du mois d'octobre à octobre de l'année suivante. Le Parlement des Jeunes est composé de différentes commissions et d'un conseil d'administration. Depuis sa constitution, il a publié des résolutions sur divers domaines politiques, notamment la gestion des déchets, les affaires européennes et la qualité de vie. Il tient également des réunions régulières avec des représentants des autorités publiques. Ses principaux partenaires sont la Conférence Générale de la Jeunesse du Luxembourg (CGJL), le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, ainsi que la Chambre des Députés.

Lettonie : un dialogue informel avec les responsables politiques

La méthode de participation « Coffee with Politicians », originaire de Suède et adaptée au contexte letton, a pour but de donner aux responsables politiques et aux jeunes l'occasion de se rencontrer et de discuter des questions qui sont importantes pour ces derniers. Pour les jeunes, ces échanges sont souvent la première chance qui leur est offerte de s'adresser directement et spontanément à de hauts responsables politiques et de débattre avec eux des sujets qui les concernent. Dans le même temps, les responsables politiques reçoivent des informations, de première main, des jeunes eux-mêmes, sur des sujets qui leur tiennent à cœur.

Union européenne : le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse

Ce programme, qui fait partie intégrante de la stratégie de l'UE en faveur de la jeunesse, est l'un des principaux instruments visant à encourager la participation des jeunes (2019-2027). S'inspirant de l'ancien dialogue structuré, il consiste en un dialogue avec les jeunes et les organisations de jeunesse, qui associe les décideurs et les responsables politiques, ainsi que les experts, les chercheurs et d'autres acteurs concernés de la société civile. Le dialogue de l'UE en faveur de la jeunesse est dirigé par un groupe composé de jeunes et d'organisations de jeunesse aux niveaux européen, national et local. Il a permis de renforcer le rôle tenu par les conseils nationaux de la jeunesse en tant qu'organes représentatifs permettant aux jeunes d'exprimer leurs opinions dans le cadre des décisions publiques, mais également de développer leurs compétences en matière de citoyenneté active.

Source : <https://www.jugendparlament.lu/> ; enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse ; https://ec.europa.eu/youth/policy/implementation/dialogue_en.

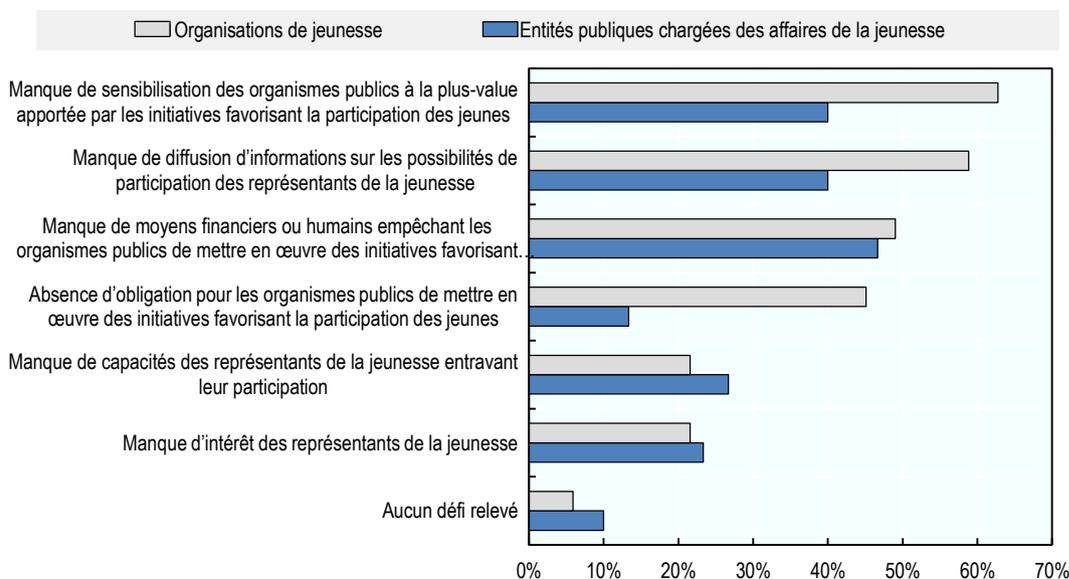
Relever les défis exige un engagement

Les organisations de jeunesse font état de trois grands obstacles à une participation plus fréquente et significative des jeunes au cycle des politiques publiques. Il s'agit, par ordre d'importance, d'une méconnaissance des organismes publics quant à la plus-value apportée par les initiatives en faveur de la participation des jeunes, d'une piètre communication au sujet de ces possibilités de participation et d'un manque de moyens financiers et humains des pouvoirs publics pour mettre celles-ci en œuvre. Cette constatation rejoint celui des entités publiques chargées des affaires de la jeunesse qui identifient ces domaines comme prioritaires, bien que dans une moindre mesure. En effet, seulement 40 % d'entre elles ont indiqué qu'elles cherchaient à remédier au problème du manque de connaissance au sein des

organismes publics, alors que 63 % des organisations de jeunesse considèrent qu'il s'agit d'un défi majeur (Graphique 3.18).

Graphique 3.18. Participation des jeunes au cycle des politiques publiques : les pouvoirs publics et la jeunesse relèvent des priorités semblables, mais à des degrés différents

Le graphique, ci-dessous, montre pour chaque défi, le pourcentage d'organisations de jeunesse des pays de l'OCDE qui le désignent comme l'un des trois principaux obstacles à la participation des jeunes au cycle des politiques publiques, ainsi que le pourcentage d'entités publiques chargées des affaires de la jeunesse situées dans les pays de l'OCDE qui le citent comme figurant parmi leurs trois priorités d'action.



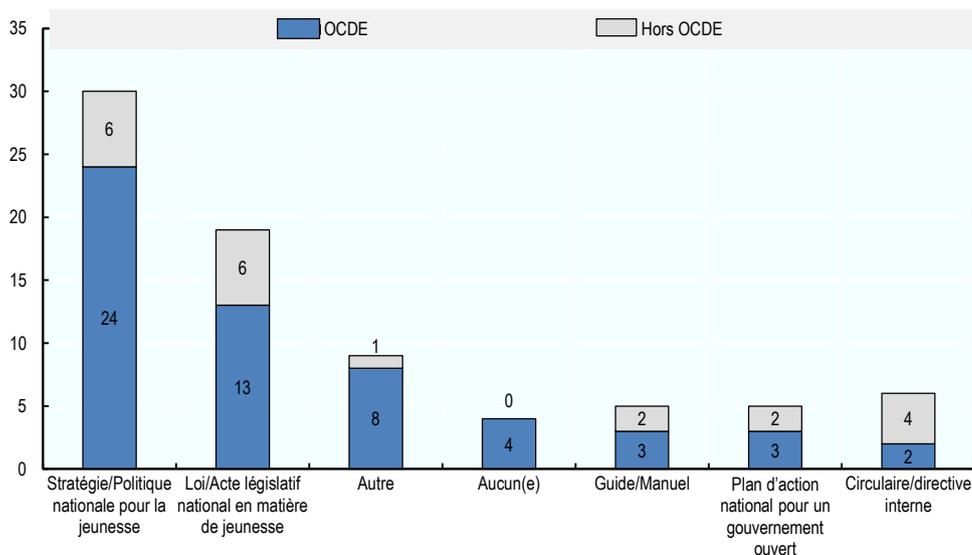
Remarque : d'après les réponses recueillies auprès de 30 entités publiques chargées des affaires de jeunesse de pays de l'OCDE et de 51 organisations de jeunesse de pays de l'OCDE.

Source : Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

Grâce aux engagements pris au titre de leurs politique et stratégie nationale pour la jeunesse, les gouvernements peuvent améliorer les mandats de leurs différents ministères afin qu'ils s'attaquent à ces défis (Graphique 3.19). Ce sont les stratégies nationales pour la jeunesse qui comportent le plus souvent de tels objectifs : 77 % des pays ayant mis en place ce type de stratégie se sont ainsi engagés à promouvoir la participation des jeunes au cycle des politiques publiques (75 % pour les pays membres de l'OCDE ; 6 sur 7 pour les pays non-membres) (Chapitre 2)⁶¹. Moins de la moitié des pays (49 %) disposent d'engagements inscrits dans leurs lois nationales sur la jeunesse (41 % pour les pays membres de l'OCDE ; 6 sur 7 pour les pays non-membres)⁶². Par ailleurs, comme le souligne la Recommandation du Conseil de l'OCDE sur le Gouvernement Ouvert (2017_[11]), des documents de référence tels que des lignes directrices ou des manuels sont utiles pour encourager la participation des jeunes à ce cycle. Cependant, ces outils sont encore peu courants : à peine 13 % des entités chargées des affaires de la jeunesse interrogées ont élaboré des manuels à l'intention des responsables politiques sur la manière d'associer systématiquement les jeunes aux décisions qui influent sur leur vie (9 % pour les pays membres de l'OCDE ; 2 sur 7 pour les pays non-membres)⁶³. Par exemple, l'Allemagne peaufine actuellement des normes de qualité générales et des recommandations destinées à assurer une participation effective des enfants et des jeunes dans les garderies, les écoles, les municipalités et les centres de travail pour la jeunesse, en coopération avec le Conseil fédéral de la jeunesse allemande⁶⁴.

Graphique 3.19. Les orientations pratiques pour promouvoir la participation des jeunes au cycle des politiques publiques restent rares dans les pays de l'OCDE

Le graphique, ci-dessous, montre le nombre de pays de l'OCDE qui disposent de documents décrivant les efforts entrepris pour encourager la participation des jeunes au cycle des politiques/services publics.



Remarque : réponses fournies par 32 entités publiques chargées des affaires de la jeunesse de pays de l'OCDE et par 7 autres de pays non-membres.

Source : Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

Comme l'illustre le Graphique 3.19, divers pays – à savoir l'Argentine, la Bulgarie, l'Espagne, le Luxembourg et la République slovaque – ont élaboré, dans le cadre de leur adhésion au Partenariat pour un gouvernement ouvert⁶⁵, des plans d'action nationaux qui comportent des engagements en faveur d'une action publique transparente spécifiquement destinés à la jeunesse. Incrire des engagements spécifiques pour les jeunes dans ces plans d'action peut constituer un moyen efficace de renforcer leur participation au cycle des politiques publiques, non seulement dans les entités chargées des affaires de la jeunesse, mais aussi des différents ministères et entités publiques, étant donné que ces engagements ont une portée intersectorielle. Par exemple, le plan d'action 2017-2019 pour un gouvernement ouvert de l'Espagne prévoit que l'Institut de la jeunesse espagnole, INJUVE, promouvra la participation effective des jeunes à la vie démocratique et à l'élaboration de politiques de la jeunesse par la mise en œuvre au niveau national du dialogue structuré de l'UE. La nature, l'ambition, l'exécution et le suivi des engagements spécifiquement destinés à la jeunesse varient toutefois considérablement d'un pays à l'autre.

Associer les jeunes aux décisions en matière d'affectation des ressources publiques permet de garantir que leurs intérêts sont pris en compte dans la gestion des dépenses publiques, de renforcer leur intérêt pour ce processus – souvent jugé trop technique – de même que leur appropriation de ce processus, tout en l'améliorant en termes de transparence et de redevabilité. Les programmes de budget participatifs permettent aux citoyens, ou à des sous-groupes de population spécifiques, de faire connaître leurs préférences sur l'allocation des fonds publics à des domaines prioritaires ou des projets donnés. Ils peuvent être particulièrement utiles lorsque les jeunes sont impliqués dans tout le processus d'élaboration, de sélection et de mise en œuvre des projets budgétisés. Par exemple, dans chacun des 82 cantons du Costa Rica⁶⁶, un comité de jeunes reçoit du Conseil national des jeunes un financement annuel pour le développement et la mise en œuvre d'activités et de projets proposés par chaque comité d'après les

priorités et objectifs définis par ses jeunes membres⁶⁷. Au Portugal, une initiative nationale de budget participatif a été lancée pour la première fois en 2017 : les jeunes âgés de 14 à 30 ans ont eu la possibilité d'élaborer des propositions dans des domaines tels que le sport, l'innovation sociale, l'enseignement des sciences et la durabilité environnementale, pour un montant total de 300 000 EUR. Au niveau infranational, la municipalité de Vila Nova de Gaia met actuellement en œuvre une telle initiative, s'étalant sur 3 ans pour les jeunes de 13 à 30 ans et dont le budget total s'élève à 240 000 EUR⁶⁸.

Les jeunes à la table de négociations : organismes de jeunesse et coordination avec les pouvoirs publics

Les organisations dirigées par des jeunes et les organes représentatifs des jeunes jouent un rôle essentiel, notamment en étant leurs porte-paroles auprès des institutions publiques. Présents dans 77 % des pays ayant participé aux enquêtes (78 % pour les pays membres de l'OCDE ; 5 sur 7 pour les pays non-membres)⁶⁹, les conseils nationaux de la jeunesse peuvent s'avérer des partenaires précieux pour les administrations qui souhaitent recueillir des informations, organiser des consultations à grande échelle et mener des activités et programmes conjoints.

Selon les résultats des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, les conseils de la jeunesse au niveau infranational (régional et local) sont encore plus répandus : ils existent dans 85 % des pays étudiés (88 % pour les pays membres de l'OCDE ; 5 sur 7 pour les pays non-membres). Ces conseils locaux permettent d'autonomiser les jeunes dans la mesure où ils les associent aux décisions au niveau local et favorisent leur sentiment d'appartenance à leur communauté de même que leur sens de la responsabilité à son égard. Dans certains pays, la participation des jeunes est davantage institutionnalisée. En Finlande et en Norvège, par exemple, la création de conseils locaux de la jeunesse est obligatoire au niveau municipal. De même, en Belgique, dans la Communauté flamande, les institutions publiques sont tenues par décret de consulter les jeunes dans le cadre de l'action publique aux niveaux communautaire et municipal⁷⁰.

Les conseils consultatifs de la jeunesse constituent un deuxième mécanisme par lequel les gouvernements et les ministères sollicitent la contribution des jeunes. Ces organes sont normalement affiliés à des gouvernements ou à des ministères spécifiques. C'est notamment le cas au Danemark, où le ministère de l'Environnement et de l'Alimentation a créé un Conseil de la jeunesse pour le climat. Bien que de tels organes existent dans 59 % des pays ayant participé aux enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse (53 % pour les pays membres de l'OCDE ; 6 sur 7 pour les pays non-membres), ils diffèrent largement sur les fonctions, la composition, la durée de nomination, les ressources financières et humaines, et la participation au cycle des politiques publiques (Encadré 3.5). En Suisse, par exemple, la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ), dont un tiers des membres ont moins de 30 ans, conseille le Conseil fédéral sur les questions de politique de l'enfance et de la jeunesse, observe la situation des jeunes et des enfants, et propose les mesures nécessaires. Elle examine également, avant l'édiction des lois et ordonnances touchant la politique nationale de l'enfance et de la jeunesse, les conséquences de ces actes pour les enfants et les jeunes⁷¹.

Encadré 3.5. Conseils consultatifs de la jeunesse

France : Conseil d'orientation des politiques de jeunesse (COJ)

Depuis 2016, le Conseil d'orientation des politiques de jeunesse fait office d'organe consultatif auprès du Premier ministre. Composé de commissions traitant de l'éducation et de la participation à l'action publique, il participe à la coordination et à l'évaluation des politiques en matière de jeunesse. Ses 79 membres, dont des ministres, des représentants de la jeunesse et des organisations de jeunesse, peuvent également être consultés dans le cadre de projets législatifs ou réglementaires concernant des questions relatives aux jeunes, et appelés à examiner tout projet de loi général relatif aux politiques de jeunesse.

Nouvelle-Zélande : groupe consultatif de la jeunesse (Youth Advisory Group)

Le ministère de l'Éducation de Nouvelle-Zélande a créé un groupe consultatif composé de 12 membres âgés de 14 à 18 ans, chargé de l'informer sur l'impact des activités et des mesures adoptées dans le domaine de l'éducation. Ce groupe donne l'occasion aux jeunes d'exprimer leurs opinions et de partager leurs points de vue sur les politiques éducatives, et de suggérer des solutions pour les améliorer. Ses membres doivent rédiger un rapport de retour d'information à l'intention du ministère, qui est également rendu public.

Chili : commissions des jeunes (Gabinete Juvenil)

Depuis 2018, l'Institut national de la jeunesse (INJUV) du Chili met en œuvre l'initiative « Gabinete Juvenil », qui rassemble 155 jeunes de 15 à 29 ans élus au niveau local dans des commissions régionales de jeunes. Par l'intermédiaire de commissions nationales chargées d'une série de questions et de sujets, cette initiative offre une tribune pour le dialogue, le débat et l'intégration d'idées innovantes dans le cycle des décisions politiques de l'Institut.

Source : <https://www.jeunes.gouv.fr/coj> ; enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse ; https://programassociales.ministeriodesarrollosocial.gob.cl/programas_otrasinici/62713/2019/4.

Les associations nationales des étudiants et les syndicats étudiants offrent aux jeunes d'importants espaces de participation à la prise de décision démocratique et peuvent leur servir d'intermédiaires pour appuyer leurs demandes auprès des autorités publiques. Ces associations sont présentes dans 82 % des pays ayant participé aux enquêtes (81 % pour les pays membres de l'OCDE ; 6 sur 7 pour les pays non-membres) et les syndicats étudiants de l'enseignement secondaire, dans 77 % d'entre eux (78 % pour les pays membres de l'OCDE ; 5 sur 7 pour les pays non-membres). Les organisations internationales d'étudiants, telles que l'Union des étudiants d'Europe, jouent un rôle important de défense des intérêts des jeunes sur des questions qui dépassent les frontières nationales. En matière d'éducation, les conseils d'école, d'élèves et d'étudiants représentent les intérêts de ces jeunes auprès des administrations des établissements d'enseignement secondaire et universitaires : leur rôle est essentiel en cela qu'ils veillent à ce que leur voix soit entendue et prise en compte lors de la prise de décision, et qu'ils promeuvent la citoyenneté active et l'éducation civique.

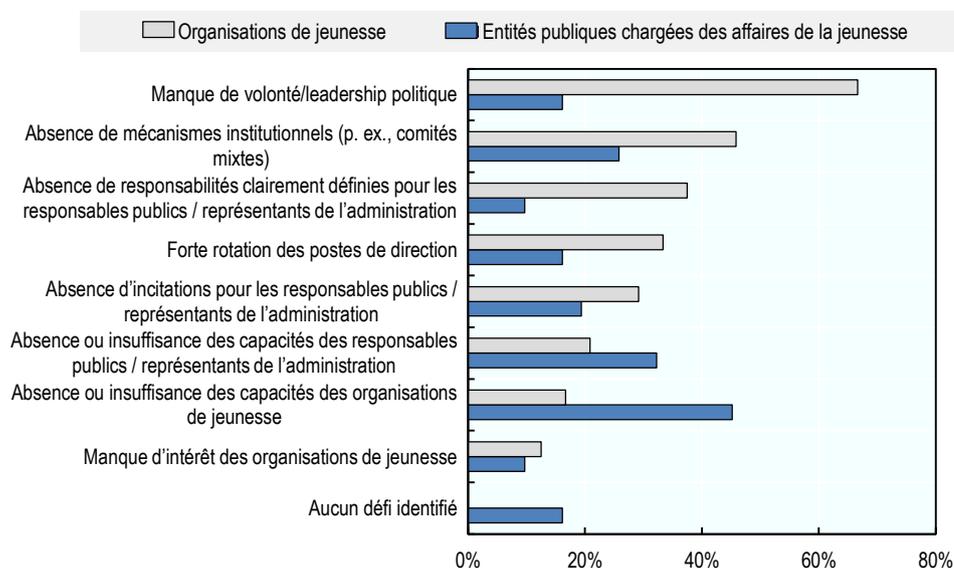
Tous les organes et organisations représentant les jeunes dans le système scolaire, aux niveaux infranational et national, doivent être dotés de ressources appropriées, être chargés de responsabilités clairement définies, conserver leur indépendance et être inclusifs dans leur composition. En effet, la coordination efficace entre entités publiques et organisations de jeunesse présente de nombreux défis. Certaines entités chargées de la question des jeunes, interrogées pour les enquêtes de l'OCDE sur la

gouvernance des affaires de la jeunesse, ont exprimé leur inquiétude sur les chances plus réduites des jeunes marginalisés, issus de milieux socio-économiques défavorisés ou de groupes minoritaires, de rejoindre les organes représentatifs et organisations de jeunesse. Pareille situation appelle les pays à doter ces dernières des outils et ressources nécessaires pour élargir leur cercle d'adhérents, ainsi qu'à envisager la mise en place de mécanismes innovants pour faire participer directement les jeunes marginalisés.

Les données tirées des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse (Graphique 3.20) révèlent que les administrations et les organisations de jeunesse ont des points de vue très différents sur les principaux obstacles à une coordination efficace. Les entités chargées des affaires de la jeunesse situées dans les pays de l'OCDE indiquent que l'insuffisance de ressources financières et humaines des organisations de jeunesse (45 %) et de leurs propres ministères (32 %), ainsi que le manque de mécanismes institutionnels (26 %), constituent les principaux défis à relever pour améliorer la coordination avec ces organisations. 46 % des organisations de jeunesse interrogées pointent également comme un obstacle majeur le manque de mécanismes institutionnels, dont les comités mixtes et les conseils consultatifs. Cependant, elles soulignent le plus souvent le manque de volonté politique et de leadership des responsables publics (67 %).

Graphique 3.20. Les pouvoirs publics et les organisations de jeunesse divergent sur les obstacles à une coordination efficace

Le graphique, ci-dessous, présente, pour chaque défi, les proportions d'organisations de jeunesse et d'entités publiques chargées des affaires de la jeunesse situées dans les pays de l'OCDE qui le désignent comme l'un des trois principaux problèmes rencontrés dans le cadre de la coordination des politiques, programmes ou services liés à la jeunesse.



Remarque : d'après les réponses recueillies auprès de 31 entités publiques chargées des affaires de jeunesse de pays de l'OCDE et de 24 organisations de jeunesse de pays de l'OCDE.

Source : Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

Identifié comme un défi majeur par les entités publiques chargées des affaires de la jeunesse, le manque de moyens financiers et humains des organisations de jeunesse exige des pouvoirs publics qu'ils prennent

des mesures concrètes. Les données disponibles tirées des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse montrent que 79 % des pays octroient des fonds aux organisations de jeunesse (81 % pour les pays membres de l'OCDE ; 5 sur 7 pour les pays non-membres). Dans certains cas, l'appui financier est assuré par des entités chargées directement des affaires de la jeunesse, tandis que dans d'autres, les organisations de jeunesse sont financées par les autorités locales ou les conseils nationaux de la jeunesse. Ainsi, au Danemark, le Conseil danois de la jeunesse (DUF) reçoit une partie des fonds de la loterie nationale, qu'il redistribue ensuite à ses organisations affiliées œuvrant pour les enfants et les jeunes⁷². De même, en Norvège, le ministère de la Culture apporte un soutien financier aux organisations de jeunesse par l'intermédiaire des subventions « Frifond », qui sont allouées par le Conseil norvégien de l'enfance et de la jeunesse (LNU) et le Conseil norvégien de la musique⁷³. En Finlande, le ministère de l'Éducation et de la Culture (également responsable des affaires de la jeunesse) a accordé un financement de 18,6 millions EUR aux organisations de jeunesse en 2020, à verser par le biais du ministère lui-même et les organismes administratifs régionaux de l'État⁷⁴. De plus, 55 % des entités chargées des affaires de la jeunesse apportent une aide éducative et technique pour renforcer les capacités administratives des organisations de jeunesse (48 % pour les pays membres de l'OCDE ; 6 sur 7 pour les pays non-membres)⁷⁵. Quant aux ministères de l'Éducation, ils sont 61 % à fournir un soutien organisationnel et technique aux conseils d'école et d'étudiants (58 % pour les pays membres de l'OCDE ; 4 sur 6 pour les pays non-membres). En Lituanie, par exemple, le ministère de l'Éducation, des Sciences et des Sports fournit chaque année à l'Union des élèves lituaniens (LMS) une aide à la formation, axée essentiellement sur les formations de perfectionnement destinées aux coordinateurs des syndicats étudiants.

En plus de travailler de concert avec les pouvoirs publics, les organes représentatifs de la jeunesse doivent être bien financés, indépendants, dotés de mandats clairement définis et de capacités adéquates. Il leur revient aussi d'intervenir dans la prise de décision, et leur composition doit être inclusive. Tel peut être un moyen efficace d'intégrer des solutions innovantes et adaptées aux jeunes dans l'action publique. Ces organes remplissent également une fonction importante en favorisant une vie active et démocratique chez les jeunes.

Travailleurs de jeunesse et jeunes bénévoles et volontaires : un réel atout pour des sociétés résilientes

La crise du COVID-19 a démontré que les jeunes bénévoles et volontaires et les travailleurs de jeunesse, acteurs de premier ordre de la résilience face aux chocs et aux catastrophes, constituent de précieuses ressources pour les sociétés. Ils ont, en effet, contribué à atténuer les effets de la crise sur la vie quotidienne des personnes les plus vulnérables ou âgées, confrontées à un accès limité aux services publics, et des enfants ayant peu d'activités extrascolaires.

Un besoin d'orientation : travail de jeunesse et stratégies des pouvoirs publics

Le travail de jeunesse couvre un vaste éventail d'activités – sociales, culturelles, éducatives, politiques, sportives et dans le domaine des loisirs – conçues pour les jeunes, et qui sont assurées par des animateurs professionnels et bénévoles, par l'intermédiaire d'organisations, de groupes informels ou de services publics pour la jeunesse, mais également de manière individuelle. Une activité est qualifiée d'« ouverte » lorsqu'elle donne la priorité à la participation des jeunes eux-mêmes pour qu'ils proposent, planifient, organisent et évaluent les activités d'animation⁷⁶. Les différentes activités, telles que le scoutisme, offrent aux jeunes des possibilités d'apprendre, de grandir, de tisser des liens et de participer activement à leurs communautés, dans un cadre extrascolaire et informel. Les travailleurs de jeunesse jouent également un rôle crucial en apportant un soutien ciblé aux jeunes vulnérables et marginalisés (comme ceux qui ont besoin de conseils en matière de santé, d'un accès à la justice, d'un soutien préventif contre l'abus de drogues, etc.), surtout lorsqu'ils refusent de se faire aider par d'autres organismes ou

services publics. Par ailleurs, ils peuvent assurer des formations et un appui aux organisations de jeunesse et à leurs responsables, pour qu'ils acquièrent les compétences et les capacités nécessaires afin de mener à bien leurs propres activités. La crise du COVID-19 a également mis en évidence le rôle capital des technologies numériques dans le cadre des activités socioéducatives.

Selon les données provenant des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, tant les pouvoirs publics que les organisations de jeunesse soulignent que le manque de ressources financières constitue un défi majeur pour ce secteur (52 % pour les entités publiques chargées des affaires de jeunesse dans les pays membres de l'OCDE ; 59 % pour les organisations de jeunesse des pays de l'OCDE). Depuis la crise financière de 2007-2008, les fonds alloués par les pouvoirs publics au travail de jeunesse ont souvent été réduits de manière drastique. Ainsi, en Angleterre et au Pays de Galles, les dépenses engagées dans ce secteur par les autorités locales ont été comprimées de 70 % en valeur réelle en moins d'une décennie, ce qui a entraîné la fermeture de 760 centres de jeunesse et la perte de plus de 4 500 emplois de travailleurs de jeunesse depuis 2010-2011 (YMCA England and Wales, 2020^[53]). De même, les dépenses publiques consacrées aux services de travail de jeunesse en Irlande ont diminué de 32 % entre 2008 et 2014. Et, malgré une reprise partielle, leur niveau prévu pour 2020 reste inférieur de près de 15 % à celui de 2008 (NYCI, 2019^[54]). Les résultats des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse montrent que, dans six pays de l'OCDE, la part du budget de l'entité publique chargée de la question des jeunes consacré au secteur du travail de la jeunesse est passée de 7 % en 2015 à 4 % en 2019⁷⁷. Par ailleurs, la disponibilité limitée d'éléments probants comparables donne à penser que les pouvoirs publics n'assurent toujours pas un suivi correct des dépenses liées à ce secteur.

L'absence de stratégie nationale pour le secteur du travail de jeunesse et le manque de coordination efficace ressortent également comme des points à améliorer, en particulier compte tenu du partage de compétences entre autorités nationales et infranationales en matière de promotion et de financement de ce secteur (Graphique 3.21). Les résultats indiquent également que, d'une manière générale, les pouvoirs publics sous-estiment les défis posés au secteur, par rapport à la perception des organisations de jeunesse interrogées.

Graphique 3.21. Un soutien financier et des stratégies intégrées sont nécessaires pour assurer la vitalité du secteur de l'animation socio-éducative

Le graphique, ci-dessous, présente, pour chaque défi, les proportions d'organisations de jeunesse et d'entités publiques chargées des affaires de la jeunesse situées dans les pays de l'OCDE qui le désignent comme l'un des trois principaux problèmes rencontrés par le secteur de l'animation socio-éducative.



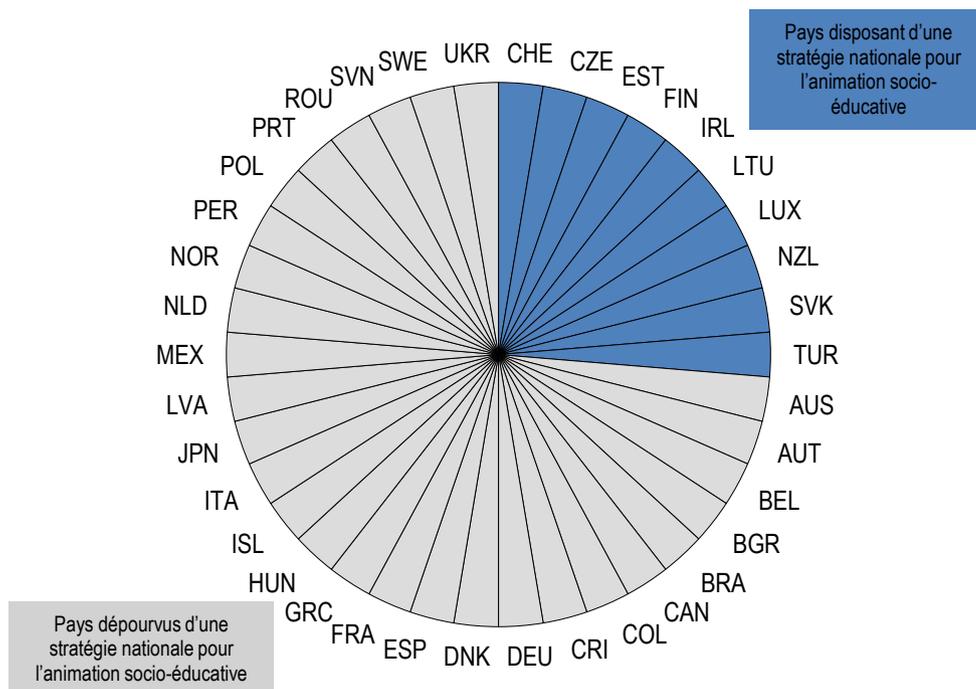
Remarque : d'après les réponses recueillies auprès de 31 entités publiques chargées des affaires de la jeunesse et de 49 organisations de jeunesse de pays de l'OCDE.

Source : Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

Les autorités publiques peuvent soutenir les services d'animation socioéducative en investissant dans les compétences et les qualifications des animateurs, en renforçant les moyens financiers de leurs organisations et en appuyant la transition numérique de ce secteur. Pour que ce dernier soit dynamique, il faut également une bonne coordination entre les entités publiques, les administrations infranationales et les équipes d'animation travaillant aux côtés des jeunes, de même que des mécanismes adaptés de suivi et d'évaluation. Comme le souligne la Recommandation sur le travail de jeunesse (2017^[55]) adoptée par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, « une attention particulière devrait être portée à la nécessité de mettre en place des stratégies, des cadres, des législations, des structures et ressources durables, et une coordination effective [...] visant à promouvoir l'égalité d'accès de tous les jeunes au travail de jeunesse ». Comme le montre le Graphique 3.22, 26 % des pays étudiés ont mis en place une stratégie spécifique pour le secteur de l'animation socio-éducative (30 % pour les pays de l'OCDE ; 0 sur 7 pour les pays non-membres). Ils sont 78 % à faire figurer des engagements en faveur de ce secteur dans leurs stratégies nationales pour la jeunesse (72 % pour les pays membres de l'OCDE ; 7 sur 7 pour les pays non-membres). En Estonie, la Loi sur le travail de jeunesse (2010)⁷⁸ définit le champ d'application des activités d'animation socioéducative, clarifie les responsabilités entre les différents niveaux de l'administration et comprend des dispositions sur les mécanismes de supervision et de financement. S'appuyant sur cette loi et sur les lois précédentes, le Plan de développement en faveur de la jeunesse de l'Estonie (2014-2020)⁷⁹ présente des objectifs précis et des actions concrètes pour améliorer la qualité des activités d'animation menées auprès des jeunes. De même, dans le cadre de sa stratégie en faveur de la jeunesse 2019-2027, l'Union européenne élabore actuellement un programme européen de travail

pour la jeunesse destiné à garantir la qualité, l'innovation et la reconnaissance de l'animation socioéducative dans des États membres (Council of the European Union, 2018^[56]).

Graphique 3.22. Les pays dotés de stratégies pour le secteur du travail de jeunesse demeurent peu nombreux



Source : Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

Mettre le bénévolat et le volontariat des jeunes au service de la résilience des sociétés

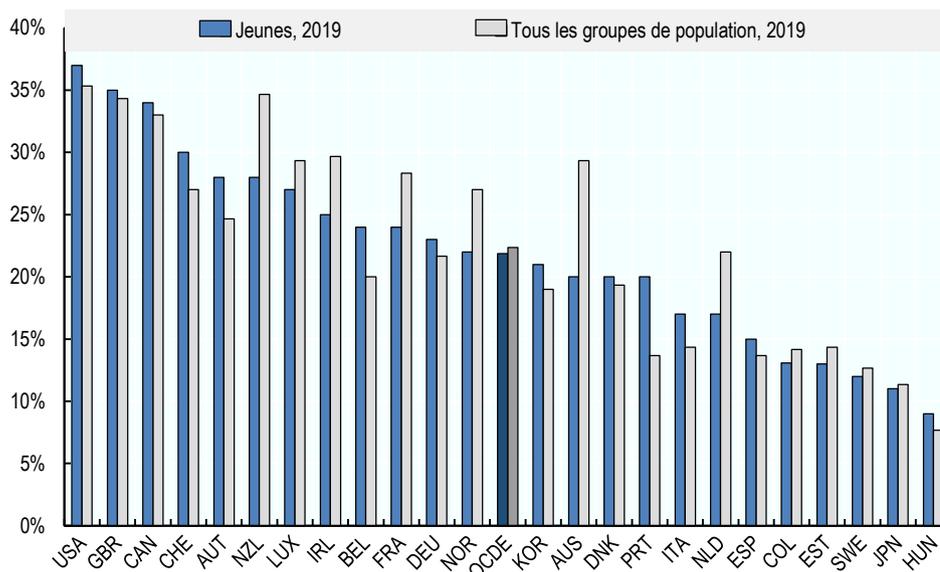
Le bénévolat et volontariat sont des outils de lutte contre l'exclusion sociale, car ils permettent aux citoyens de jouer un rôle utile et valorisant pour contribuer à leur collectivité, de se faire de nouveaux amis, d'élargir leur réseau et d'améliorer leur aptitude à vivre en société (OCDE, 2015^[57]). Ils permettent aux jeunes d'acquérir des compétences et un savoir-faire, mais également des aptitudes relationnelles, ce qui peut les aider dans leur parcours professionnel (OCDE, 2015^[57]). En outre, le bénévolat et le volontariat créent un capital social, par l'établissement et la consolidation des liens de confiance et de collaboration, tout en cultivant les valeurs d'altruisme, de solidarité, de civisme et de respect de la diversité (Putnam, 2000^[58]). Cependant, il est également important de noter que les programmes de bénévolat et de volontariat ne doivent pas remplacer les programmes gouvernementaux destinés à rapprocher du marché du travail les jeunes qui ne sont ni dans l'emploi, ni scolarisés ni en formation. Pendant la crise du COVID-19, les jeunes bénévoles ont redoublé d'efforts pour atténuer l'impact de la pandémie sur les groupes les plus vulnérables de la société, en faisant également preuve de solidarité entre générations. Dans ce contexte critique, les pouvoirs publics ont encouragé la jeunesse à participer à l'action bénévole par le biais de programmes spécifiques, tels que la plateforme française « Je veux aider » et son pendant canadien « I Want to Volunteer » (Je veux faire du bénévolat) (OCDE, 2020^[7]).

En 2019, sur l'ensemble de population de 24 pays de l'OCDE, 22 % des jeunes ont déclaré avoir fait du bénévolat ou du volontariat au cours du mois précédent (Graphique 3.23). Dans plus de la moitié des pays

de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, les jeunes ont fait plus de bénévolat ou volontariat que tous les groupes de population en moyenne. On note en particulier des proportions élevées de jeunes bénévoles aux États-Unis (37 %), au Royaume-Uni (35 %) et au Canada (34 %). En revanche, moins de 15 % des jeunes interrogés ont déclaré s'être portés bénévoles en Hongrie (9 %), au Japon (11 %), en Suède (12 %), en Estonie (13 %) et en Colombie (13 %). Le Graphique 3.23 montre également une proportion plus élevée du bénévolat et volontariat chez les jeunes que dans l'ensemble de la population, notamment au Portugal (1,5 fois plus) et en Belgique (1,2 fois), alors que l'inverse est vrai en Australie et aux Pays-Bas entre autres (0,7 fois en Australie et 0,8 fois aux Pays-Bas). En Allemagne, près de la moitié des 14 à 25 ans (49,2 %) exerçaient des activités bénévoles ou de volontariat en 2014, de sorte que les jeunes ont été salués comme le groupe d'âge le plus actif dans ce domaine⁸⁰.

Graphique 3.23. Dans 13 des 24 pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles, les jeunes font plus de bénévolat que l'ensemble de la population

Le graphique, ci-dessous, montre la part de jeunes (âgés de 15 à 29 ans) qui ont déclaré s'être portés bénévoles au cours du mois précédent en 2019 (barres bleues) et la moyenne sur l'ensemble de la population (jeunes, personnes d'âge moyen et personnes âgées) qui en ont fait de même (barres grises).



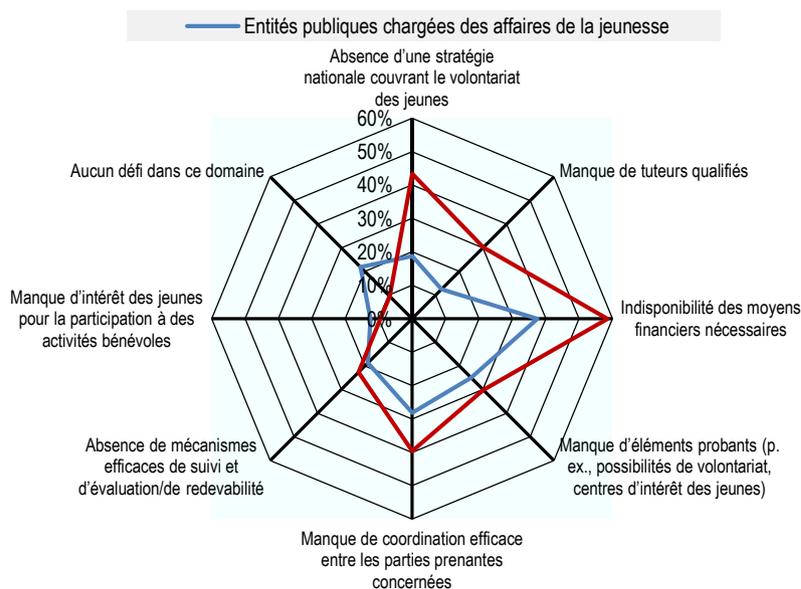
Source : calculs réalisés par l'OCDE à partir de l'enquête Gallup World Poll (base de données).

Les éléments probants disponibles indiquent comme principales entraves au bénévolat et au volontariat des jeunes le manque de possibilités, de ressources et de sensibilisation. Par ailleurs, les difficultés liées à la logistique ou aux coûts personnels peuvent être un frein pour les jeunes issus de milieux socioéconomiques défavorisés. C'est pourquoi faciliter l'accès au bénévolat et au volontariat pour l'ensemble des jeunes, quel que soit leur profil socioéconomique, reste un défi majeur à relever. D'après les données issues des enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, les entités chargées de la question des jeunes et organisations de jeunesse des pays de l'OCDE identifient des défis similaires dans ce domaine, mais à des degrés différents (Graphique 3.24). Les défis les plus fréquemment cités par les responsables publics sont le manque de moyens financiers (38 %) et l'absence de coordination efficace entre les parties prenantes concernées (28 %). 19 % d'entre eux considèrent l'absence de stratégie nationale portant sur le bénévolat et le volontariat des jeunes comme un problème

majeur. Les organisations de jeunesse interrogées dressent le même constat, mais dans une bien plus large mesure : 58 % citent l'insuffisance de moyens financiers, 43 % l'absence de stratégie nationale et 40 % le manque de coordination efficace. En revanche, à peine 9 % d'entre elles indiquent qu'aucun problème ne se pose dans ce domaine, pour 22 % des entités chargées des affaires de la jeunesse.

Graphique 3.24. Les organisations de jeunesse sont davantage préoccupées que les pouvoirs publics par les obstacles au bénévolat et volontariat des jeunes

Le graphique, ci-dessous, montre, pour chaque défi, la part des entités publiques chargées des affaires de jeunesse de pays de l'OCDE (ligne bleue) et la proportion d'organisations de jeunesse de pays de l'OCDE (ligne rouge) qui l'ont cité comme faisant partie des trois principaux obstacles au bénévolat et volontariat des jeunes.



Remarque : d'après les réponses recueillies auprès de 32 entités publiques chargées des affaires de jeunesse de pays de l'OCDE et de 53 organisations de jeunesse de pays de l'OCDE.

Source : Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse.

Afin d'encourager les jeunes à se porter bénévoles, des pays comme l'Allemagne, l'Espagne, la Lituanie, la République tchèque et la Slovaquie intègrent des objectifs stratégiques sur le bénévolat et le volontariat dans leur stratégie nationale pour la jeunesse. La planification stratégique pour le secteur du volontariat (par le biais de stratégies spécifiques ou intégrées) peut être utile pour clarifier les responsabilités, promouvoir une coordination efficace, créer des mécanismes de suivi et de redevabilité, et garantir l'octroi d'aides financières spécifiques.

64 % des pays de l'OCDE pour lesquels des données sont disponibles⁸¹ mettent en œuvre ou financent des programmes nationaux spécifiques visant à promouvoir le bénévolat et le volontariat des jeunes. Alors que le financement du secteur du volontariat a augmenté ou est resté stable depuis 2015 dans les 4 pays de l'OCDE pour lesquels des données comparables sont disponibles, la part des ressources des entités chargées des affaires de la jeunesse consacrée à de telles activités reste limitée en Allemagne (3,2 %), au Portugal (2 %), en Norvège et en Hongrie (inférieure à 1 % pour les deux). Au niveau européen, le volontariat chez les jeunes est soutenu par le Corps européen de solidarité⁸², qui lui a octroyé un budget de 375,6 millions EUR pour la période 2018-2020⁸³. Bien qu'il reste essentiel de garantir des ressources suffisantes, et même plus importantes, au volontariat des jeunes, il est toutefois à craindre que cela ne soit au détriment d'autres programmes ou priorités des entités chargées des affaires de la jeunesse.

L'Encadré 3.6 présente des exemples innovants de programmes nationaux visant à promouvoir le volontariat des jeunes.

Encadré 3.6. Programmes nationaux de volontariat : mobiliser la jeunesse

Canada : Service jeunesse Canada

Service jeunesse Canada est un programme national qui offre aux jeunes Canadiens le pouvoir de « changer les choses » en participant à des projets de volontariat qui ont un impact positif sur leur communauté. Il propose des microfinancements allant de 250 à 1 500 CAD pour permettre aux jeunes de mener leurs propres projets volontaires. Depuis sa création, plus de 2 000 jeunes Canadiens ont bénéficié de ses subsides. Le financement vise également les populations de jeunes vulnérables, dont ceux qui ont obtenu le statut de réfugié.

France : Service civique

Institué par le gouvernement français avec la loi du 10 mars 2010, le programme de service civique vise à encourager l'engagement volontaire, au service de l'intérêt général, des jeunes de 16 à 25 ans et des personnes handicapées de 16 à 30 ans, peu importe leur niveau de qualification. Les projets de volontariat durent généralement entre 6 et 12 mois, à raison d'au moins 24 heures par semaine. Menés en collaboration avec des ONG, ils touchent les domaines de l'éducation, de l'environnement, des sciences, des sports, de la famille, de la sécurité civile ou de la promotion de la langue française. Les volontaires reçoivent de l'État une allocation d'environ 473 EUR nets par mois.

Belgique : Bel'J

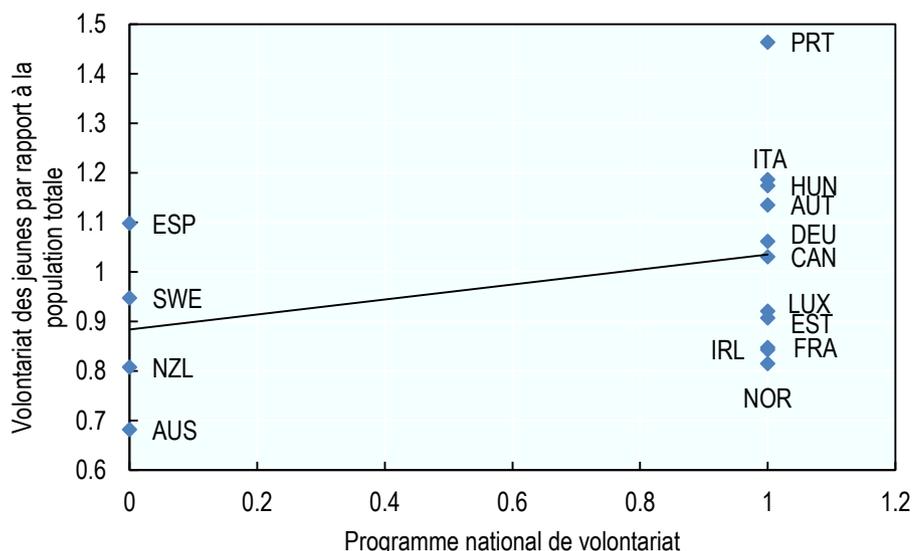
Créé en 2009, « Bel'J » est un programme de volontariat réservé aux jeunes de 12 à 30 ans qui leur donne la possibilité de s'investir au service d'une Communauté de Belgique différente de la leur. Il vise à favoriser l'immersion culturelle des participants dans d'autres Communautés, de leur permettre d'en appréhender les similitudes et les différences, et d'améliorer leurs compétences linguistiques. Chaque Communauté de Belgique a désigné un organisme chargé de mettre en œuvre le programme : JINT vzw pour la Communauté flamande, le Bureau International Jeunesse (AT) pour la Communauté française et le Jugendbüro der Deutschsprachigen Gemeinschaft VoG pour la Communauté germanophone.

Source : <https://www.canada.ca/fr/services/youth/canada-service-corps/about.html>,
<http://www.bel-j.be/bel-j/index.php/nl/>;
<https://www.service-civique.gouv.fr/uploads/content/files/a1f4929fa0322ef849461854a6b7840d94f45d6f.pdf>

Il est possible de promouvoir le bénévolat et volontariat des jeunes à l'aide de programmes et stratégies nationaux qui couvrent ce domaine, à condition qu'ils soient dotés des ressources financières et humaines adéquates. En effet, comme le montre le Graphique 3.25, il existe un lien direct et étroit entre l'existence d'un tel programme national et la proportion de jeunes qui font du bénévolat ou du volontariat par rapport à l'ensemble de la population. Dans les pays dépourvus d'un programme de ce type, les jeunes participent moins aux actions bénévoles ou de volontariat que l'ensemble de la population en moyenne (0,88). En revanche, les pays qui en sont dotés comptent plus de jeunes parmi les bénévoles par rapport à l'ensemble de la population en moyenne (1,04).

Graphique 3.25. Les stratégies et programmes nationaux peuvent favoriser le bénévolat et le volontariat des jeunes

Sur l'axe horizontal, les pays disposant de tels programmes sont représentés au niveau de la valeur 1 et les pays qui en sont dépourvus, au niveau de la valeur 0. L'axe vertical montre la proportion de jeunes (par rapport à l'ensemble de la population) qui ont déclaré en 2019 avoir fait du bénévolat pour une organisation au cours du dernier mois.



Remarque : le test de la somme des rangs de Wilcoxon donne comme valeur p 0.14 ; le terme « jeunes » désigne ici les personnes âgées de 15 à 29 ans.

Source : calculs réalisés par l'OCDE d'après les enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse et le sondage Gallup World Poll (base de données).

Recommandations d'action

Ce chapitre a dressé un état des lieux de la relation entre les jeunes et les institutions publiques en évaluant diverses dimensions, et proposé une analyse d'impact des cadres juridiques, des outils de gouvernance, des stratégies, des politiques, des pratiques et des capacités des pouvoirs publics. Les jeunes manifestent leur intérêt et leur prise de conscience à l'égard des défis d'ampleur mondiale, et se mobilisent par des formes de participation politique non institutionnalisées. Cependant, leur confiance vis-à-vis des institutions est au point mort, et leur participation électorale reste inférieure à celle des autres groupes d'âge. Dans les pays de l'OCDE, on note d'importants déficits de représentation des jeunes dans l'administration publique, les gouvernements et les parlements.

Les institutions publiques ont mis en place des pratiques pour consulter les jeunes et leurs organes représentatifs et les impliquer dans le cycle des politiques publiques : il leur reste toutefois à relever des défis considérables. Enfin, les secteurs du travail de jeunesse et du volontariat des jeunes, bien qu'ils contribuent à la résilience des sociétés, doivent être renforcés, notamment par un financement adéquat, des orientations stratégiques et une coordination efficace.

Pour regagner la confiance des jeunes et renforcer leur relation avec les institutions publiques, les gouvernements devraient envisager :

1. de revoir les règles d'inscription sur les listes électorales et d'abaisser l'âge minimum imposé par la loi pour voter ou se présenter à une élection, afin de lever les obstacles à la participation des jeunes à la vie politique et de promouvoir la diversité des âges dans les institutions de l'État ;
2. prévoir des programmes pour aider les jeunes à devenir agents du secteur public et à y mener une brillante carrière, mais aussi pour encourager l'apprentissage intergénérationnel entre les aînés et leurs collègues plus jeunes ;
3. de faire participer utilement les acteurs de la jeunesse – tant par une collaboration physique que par des moyens numériques – au cycle des politiques publiques, afin de garantir la diversité des âges en matière de consultation publique de même qu'une adéquation avec les besoins et une inclusion plus grande des retombées de l'action publique ;
4. de renforcer le bénévolat, le volontariat et le travail de jeunesse grâce à des lois, stratégies et programmes nationaux qui, fondés sur une vision commune et des responsabilités clairement définies, une action coordonnée, et des moyens adéquats, permettent aux jeunes de développer leurs aptitudes et compétences tout en améliorant la cohésion sociale et la résilience de la société ;
5. d'étudier les possibilités de création conjointe de mécanismes innovants visant à impliquer la jeunesse engagée dans un activisme non institutionnalisé et à prendre en compte son importante contribution au discours politique.

Références

- Aichholzer, J. et S. Kritzinger (2020), « Voting at 16 in Practice: A Review of the Austrian Case », dans Eichhorn, J. et J. Bergh (dir. pub.), *Lowering the Voting Age to 16*, Palgrave Macmillan, http://dx.doi.org/10.1007/978-3-030-32541-1_5. [34]
- Aoki, R. et R. Vaithianathan (2009), « Is Demeny Voting the Answer to Low Fertility in Japan? », *PIE/CIS Discussion Paper from Center for Intergenerational Studies, Institute of Economic Research, Hitotsubashi University*, vol. 435, p. 16, <https://EconPapers.repec.org/RePEc:hit:piecis:435> (consulté le 21 juillet 2020). [31]
- Bhatti, Y., K. Hansen et H. Wass (2012), « The relationship between age and turnout: A roller-coaster ride », *Electoral Studies*, vol. 31/3, pp. 588-593, <http://dx.doi.org/10.1016/j.electstud.2012.05.007>. [23]
- Blais, A., E. Gidengil et N. Nevitte (2004), « Where does turnout decline come from? », *European Journal of Political Research*, vol. 43/2, pp. 221-236, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1475-6765.2004.00152.x>. [21]
- Bochsler, D. (2010), « Can Internet voting increase political participation? », *Centre for the Study of Imperfections in Democracy, Central European University*. [27]
- Bouckaert, G. (2012), « Trust and public administration », *Administration*, vol. 60/1, pp. 91-115. [8]
- Council of Europe (2017), *Recommendation on Youth Work*, <http://book.coe.int> (consulté le 22 juillet 2020). [55]

- Council of the European Union (2018), *Resolution of the Council of the European Union and the Representatives of the Governments of the Member States meeting within the Council on a framework for European cooperation in the youth field: The European Union Youth Strategy 2019-2027*, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=OJ:C:2018:456:FULL&from=EN> (consulté le 22 juillet 2020). [56]
- Ehsan, M. (2018), « What Matters? Non-Electoral Youth Political Participation in Austerity Britain », *Societies*, vol. 8/4, p. 101, <http://dx.doi.org/10.3390/soc8040101>. [14]
- European Commission (2019), *COMMUNICATION FROM THE COMMISSION TO THE EUROPEAN PARLIAMENT, THE EUROPEAN COUNCIL, THE COUNCIL, THE EUROPEAN ECONOMIC AND SOCIAL COMMITTEE AND THE COMMITTEE OF THE REGIONS: The European Green Deal*, <https://sustainabledevelopment.un.org/post2015/transformingourworld> (consulté le 4 avril 2020). [15]
- European Commission/EACEA/Eurydice (2017), *Citizenship Education at School in Europe - 2017 Eurydice Report*, Publications Office of the European Union, Luxembourg, https://eacea.ec.europa.eu/national-policies/eurydice/content/citizenship-education-school-europe-%E2%80%93-2017_en. [39]
- Foa, R. et Y. Mounk (2019), « Youth and the populist wave », *Philosophy & Social Criticism*, vol. 45/9-10, pp. 1013-1024, <http://dx.doi.org/10.1177/0191453719872314>. [2]
- France, A. (2016), *Understanding youth in the global economic crisis*, Policy Press, <http://dx.doi.org/10.2307/j.ctt1t89fwf>. [6]
- Gallup (2016), *How Millennials Want to Work and Live*, <https://www.gallup.com/workplace/238073/millennials-work-live.aspx> (consulté le 21 juillet 2020). [44]
- Goerres, A. (2007), « Why are older people more likely to vote? The impact of ageing on electoral turnout in Europe », *British Journal of Politics and International Relations*, vol. 9/1, pp. 90-121, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-856X.2006.00243.x>. [25]
- Highton, B. et R. Wolfinger (2001), « The First Seven Years of the Political Life Cycle », *American Journal of Political Science*, vol. 45/1, p. 202, <http://dx.doi.org/10.2307/2669367>. [24]
- Holbein, J. et D. Hillygus (2016), « Making Young Voters: The Impact of Preregistration on Youth Turnout », *American Journal of Political Science*, vol. 60/2, pp. 364-382, <http://dx.doi.org/10.1111/ajps.12177>. [26]
- IPU (2018), *Youth participation in national parliaments: 2018*, Inter-Parliamentary Union, <https://www.ipu.org/resources/publications/reports/2018-12/youth-participation-in-national-parliaments-2018> (consulté le 22 avril 2020). [51]
- IPU (2010), *Youth Participation in the Democratic Process*, <http://archive.ipu.org/conf-e/122/Res-3.htm>. [49]
- Manning, N. et K. Edwards (2014), « Does civic education for young people increase political participation? A systematic review », *Educational Review*, vol. 66/1, pp. 22-45, <http://dx.doi.org/10.1080/00131911.2013.763767>. [37]

- Marien, S., M. Hooghe et E. Quintelier (2010), « Inequalities in Non-Institutionalised forms of Political Participation: A Multi-Level Analysis of 25 Countries », *Political Studies*, vol. 58/1, pp. 187-213, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9248.2009.00801.x>. [12]
- Murphy, K. (2004), *The role of trust in nurturing compliance: A study of accused tax avoiders*, Springer, <http://dx.doi.org/10.1023/B:LAHU.0000022322.94776.ca>. [3]
- Norris, P. (2001), *Digital Divide: Civic Engagement, Information Poverty, and the Internet Worldwide*, Cambridge University Press (Communication, Society and Politics), <http://dx.doi.org/doi:10.1017/CBO9781139164887>. [16]
- NYCI (2019), *Brexit Budget not a good deal for Youth Sector: Budget 2020 Post-Budget Analysis*, Comhairle Náisiúnta na nÓg National Youth Council of Ireland, <https://www.youth.ie/documents/budget-2020-post-budget-analysis-brexit-budget-not-a-good-deal-for-youth-sector/> (consulté le 22 juillet 2020). [54]
- OCDE (2020), *How's Life? 2020: Measuring Well-being*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9870c393-en>. [1]
- OCDE (2020), *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/339306da-en>. [18]
- OCDE (2020), *Youth and COVID-19: Response, Recovery and Resilience*, OECD Publishing, Paris, https://read.oecd-ilibrary.org/view/?ref=134_134356-ud5kox3q26&title=Youth-and-COVID-19-Response-Recovery-and-Resilience (consulté le 4 juillet 2020). [7]
- OCDE (2019), *Fast Forward to Gender Equality: Mainstreaming, Implementation and Leadership*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/g2q9faa5-en>. [41]
- OCDE (2019), *Recommendation of the Council on Public Service Leadership and Capability*, OECD/LEGAL/0445, <http://legalinstruments.oecd.org> (consulté le 28 juin 2020). [43]
- OCDE (2018), *Engaging Young People in Open Government: A communication guide*, OECD Publishing, Paris, <https://www.oecd.org/mena/governance/Young-people-in-OG.pdf> (consulté le 23 juillet 2020). [52]
- OCDE (2018), *Youth Stocktaking Report*, <https://www.oecd.org/gov/youth-stocktaking-report.htm> (consulté le 30 janvier 2020). [10]
- OCDE (2017), *Government at a Glance 2017*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/gov_glance-2017-en. [45]
- OCDE (2017), *Recommendation of the Council on Open Government*, OECD/LEGAL/0438, <http://legalinstruments.oecd.org> (consulté le 30 juin 2020). [11]
- OCDE (2017), *Recommendation of the Council on Public Integrity*, <https://legalinstruments.oecd.org/en/instruments/OECD-LEGAL-0435>. [38]
- OCDE (2017), *Trust and Public Policy: How Better Governance Can Help Rebuild Public Trust*, OECD Public Governance Reviews, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264268920-en>. [5]
- OCDE (2015), *2015 OECD Recommendation of the Council on Gender Equality in Public Life*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264252820-en>. [50]

- OCDE (2015), *How's Life? 2015: Measuring Well-being*, OECD Publishing, Paris, [57]
https://doi.org/10.1787/how_life-2015-en.
- OCDE (2015), *Managing a diverse public administration and effectively responding to the needs of a more diverse workforce*, https://www.eupan.eu/wp-content/uploads/2019/02/2015_2_LU_Managing_a_Diverse_Public_Administration_and_Effectively_Responding_to_the_Needs_of_a_more_Diverse_Workforce.pdf (consulté le 22 juillet 2020). [46]
- OCDE (2014), *Women, Government and Policy Making in OECD Countries: Fostering Diversity for Inclusive Growth*, OECD Publishing, Paris, <https://dx.doi.org/10.1787/9789264210745-en>. [42]
- OCDE (2013), « Trust in government, policy effectiveness and the governance agenda », dans *Government at a Glance 2013*, OECD Publishing, Paris, https://dx.doi.org/10.1787/gov_glance-2013-6-en. [4]
- Plutzer, E. (2002), « Becoming a habitual voter: Inertia, resources, and growth in young adulthood », *American Political Science Review*, vol. 96/1, pp. 41-56, [19]
<http://dx.doi.org/10.1017/S0003055402004227>.
- Putnam, R. (2000), *Bowling Alone: The Collapse and Revival of American Community*, Simon & Schuster, New York. [58]
- Rothstein, B. (2011), *The quality of government: corruption, social trust, and inequality in international perspective*, The University of Chicago Press, Chicago, IL. [9]
- Sanderson, W. et S. Scherbov (2007), « A Near Electoral Majority of Pensioners: Prospects and Policies », *Population and Development Review*, vol. 33/3, pp. 543-554, [30]
<http://dx.doi.org/10.1111/j.1728-4457.2007.00184.x>.
- Schwarzer, S. et E. Zeglovits (2013), « The role of schools in preparing 16- and 17-year-old Austrian first time voters for the election », dans S. Abendschon (dir. pub.), *Growing into Politics : Contexts and Timing of Political Socialisation*, ECPR Press, Colchester. [36]
- Sloam, J. (2014), « 'The outraged young': Young Europeans, civic engagement and the new media in a time of crisis », *Information Communication and Society*, vol. 17/2, pp. 217-231, [13]
<http://dx.doi.org/10.1080/1369118X.2013.868019>.
- Stockemer, D. et A. Sundström (2018), « Age representation in parliaments: Can institutions pave the way for the young? », *European Political Science Review*, vol. 10/3, pp. 467-490, [48]
<http://dx.doi.org/10.1017/S1755773918000048>.
- Stoker, L. et M. Jennings (1995), « Life-Cycle Transitions and Political Participation: The Case of Marriage », *American Political Science Review*, vol. 89/2, pp. 421-433, [33]
<http://dx.doi.org/10.2307/2082435>.
- Stolle, D., M. Hooghe et M. Micheletti (2005), « Politics in the Supermarket: Political Consumerism as a Form of Political Participation », *International Political Science Review*, vol. 26/3, pp. 245-269, <http://dx.doi.org/10.1177/0192512105053784>. [17]
- Sundström, A. et D. Stockemer (2018), « Youth representation in the European Parliament: The limited effect of political party characteristics », *Intergenerational Justice Review*, vol. 4/2, [47]
<http://dx.doi.org/10.24357/igjr.4.2.696>.

- Togebly, L. (2008), « The Political Representation of Ethnic Minorities », *Party Politics*, vol. 14/3, pp. 325-343, <http://dx.doi.org/10.1177/1354068807088125>. [20]
- Vanhuysse, P. (2013), « Intergenerational Justice in Aging Societies: A Cross-National Comparison of 29 OECD Countries », *SSRN Electronic Journal*, <http://dx.doi.org/10.2139/ssrn.2309278>. [32]
- Vassil, K. et T. Weber (2011), « A bottleneck model of e-voting: Why technology fails to boost turnout », *New Media & Society*, vol. 13/8, pp. 1336-1354, <http://dx.doi.org/10.1177/1461444811405807>. [28]
- Wass, H. (2007), « Generations and Socialization into Electoral Participation in Finland », *Scandinavian Political Studies*, vol. 30/1, pp. 1-19, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1467-9477.2007.00170.x>. [22]
- Wigartz, T. (2017), *Does internet voting in Estonia affect voter turnout?*, University of Gothenburg, Gothenburg. [29]
- Wolbrecht, C. et D. Campbell (2007), « Leading by Example: Female Members of Parliament as Political Role Models », *American Journal of Political Science*, vol. 51/4, pp. 921-939, <http://dx.doi.org/10.1111/j.1540-5907.2007.00289.x>. [40]
- YMCA England and Wales (2020), *Out of Service: A report examining local authority expenditure on youth services in England & Wales*, <https://www.ymca.org.uk/wp-content/uploads/2020/01/YMCA-Out-of-Service-report.pdf> (consulté le 22 juillet 2020). [53]
- Zeglovits, E. (2020), *Lowering the Voting Age 16 - what other countries can learn from Austria*, Foundation for European Progressive Studies. [35]

Notes

¹ Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'enquête Gallup World Poll (base de données).

² Calculs effectués par l'OCDE d'après sa base de données Démographie et population et la base de données Parline sur les parlements nationaux de l'Union interparlementaire (<https://data.ipu.org>).

³ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse. Données disponibles pour 10 entités de l'OCDE chargées des affaires de jeunesse.

⁴ Calculs réalisés par l'OCDE sur la base du sondage Gallup World Poll (base de données).

⁵ Calculs effectués par l'OCDE à partir de l'enquête Gallup World Poll (base de données)

⁶ Calculs réalisés par l'OCDE sur la base de l'Enquête sociale européenne ESS9-2018, en tenant compte des participants qui ont fait état d'un niveau de confiance dans le parlement de leur pays compris entre 6 et 10 (sur une échelle de 0 à 10). Données disponibles pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie et la Suisse.

⁷ Les données ventilées par âge ne sont pas disponibles pour l'Islande.

⁸ Enquête World Values Survey vague 6 : 2010-2014. Données disponibles pour l'Allemagne, l'Australie, le Chili, la Colombie, la Corée du Sud, l'Estonie, le Japon, le Mexique, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas et la Pologne.

⁹ <http://www.oecd.org/gov/webinar-measuring-public-trust-after-a-pandemic-and-economic-crises.htm>

¹⁰ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

¹¹ <https://www.msmt.cz/file/35221/>.

¹² Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

¹³ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

¹⁴ Voir la définition et les mesures connexes au Chapitre 2 et à l'Annexe 2.

¹⁵ Calculs réalisés par l'OCDE d'après l'Enquête sociale européenne ESS9-2018. Données disponibles pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovaquie, la Slovaquie, la Suède et la Suisse.

¹⁶ Calculs réalisés par l'OCDE d'après l'Enquête sociale européenne ESS9-2018. Données disponibles pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovaquie, la Slovaquie, la Suède et la Suisse.

¹⁷ Calculs réalisés par l'OCDE d'après l'Enquête sociale européenne ESS9-2018. Données disponibles pour l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande,

l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la Suisse.

¹⁸ Les données d'ORB Media proviennent d'enquêtes menées sur une période prolongée auprès de 979 000 participants de 128 pays ; au moment de la rédaction du présent rapport, les données de 2018 portaient sur un échantillon de 3 754 personnes interrogées dans 52 pays ; <https://orbmedia.org/stories/generation-activist/data>.

¹⁹ Les données d'ORB Media proviennent d'enquêtes menées sur une période prolongée auprès de 979 000 participants de 128 pays ; au moment de la rédaction du présent rapport, les données de 2018 portaient sur un échantillon de 3 754 personnes interrogées dans 52 pays ; <https://orbmedia.org/stories/generation-activist/data>.

²⁰ L'étude fait référence aux Libéraux-démocrates (Liberal Democrats), au Parti pour l'indépendance du Royaume-Uni (UKIP, UK Independence Party) et au Parti vert (Green Party) dans cette catégorie. Ses conclusions s'appliquent également au Parti travailliste (Labour Party), alors dans l'opposition.

²¹ FridaysForFuture – Statistiques <https://www.fridaysforfuture.org/statistics/graph> consulté le 4 avril 2020.

²² Voir par exemple le plan d'action national 2013-2014 pour un gouvernement ouvert du Danemark, https://www.opengovpartnership.org/wp-content/uploads/2019/06/Denmark_Open-Government-Action-Plan-2013-2014_ENG_1-sided_print.pdf.

²³ <https://www.elections.ca>

²⁴ Facebook a annoncé une telle campagne aux États-Unis à l'approche des élections présidentielles américaines de 2020, <https://about.fb.com/news/2020/07/facebook-does-not-benefit-from-hate/>.

²⁵ Commission électorale nationale estonienne, <https://www.valimised.ee/et>.

²⁶ Commission électorale nationale estonienne, <https://www.valimised.ee/et>.

²⁷ <https://www.youthforum.org/vote-16>

²⁸ Pour plus amples informations, voir le site <http://www.nuorisovaalit.fi/>.

²⁹ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

³⁰ OCDE (2016), Enquête sur la composition des effectifs des administrations centrales ou fédérales.

³¹ OCDE (2016), Enquête sur la composition des effectifs des administrations centrales ou fédérales.

³² canada.ca/content/dam/y-j/documents/YP-ENG.pdf

³³ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

³⁴ Le rapport de Gallup définit la génération Y comme étant les personnes nées entre 1980 et 1996.

³⁵ Enquête 2016 de l'OCDE sur la gestion stratégique des ressources humaines.

³⁶ Enquêtes 2019 de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

³⁷ <https://www.az.government.bg/pages/programa-start-na-karierata/>

³⁸ <https://overheid.vlaanderen.be/personeel/diversiteit-en-gelijke-kansen/stages-en-startbanen.>

³⁹ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁴⁰ Calculs réalisés par l'OCDE d'après sa base de données Démographie et population.

⁴¹ Calculs effectués par l'OCDE d'après la base de données Parline sur les parlements nationaux de l'Union interparlementaire (<https://data.ipu.org>).

⁴² Calculs effectués par l'OCDE d'après la base de données Parline sur les parlements nationaux de l'Union interparlementaire (<https://data.ipu.org>). Données disponibles pour l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, le Chili, l'Espagne, les États-Unis, la France, l'Irlande, le Japon, les Pays-Bas, la Pologne, la République tchèque, le Royaume-Uni et la Suisse.

⁴³ Le terme « jeunes » désigne les personnes âgées de 16 à 24 ans pour la Norvège, et de 18 à 24 ans pour la Suède.

⁴⁴ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁴⁵ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁴⁶ Union interparlementaire (UIP), base de données Parline sur les parlements nationaux (<https://data.ipu.org>).

⁴⁷ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁴⁸ Les participants ont été invités à évaluer l'action publique dans ce domaine sur une échelle de 1 à 5. On entend ici par « satisfaction » les notes attribuées comprises entre 4 ou 5.

⁴⁹ L'expression « parties prenantes », telle qu'elle est définie dans la Recommandation, désigne « toute partie intéressée et/ou affectée, notamment : les individus, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur orientation sexuelle et de leurs affiliations religieuses et politiques ; et les institutions et organisations, qu'elles soient gouvernementales ou non gouvernementales, appartenant à la société civile, au monde universitaire, aux médias ou au secteur privé ».

⁵⁰ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse. Les participants ont été invités à attribuer une note aux domaines prioritaires sur une échelle de 1 à 5. Les pourcentages reflètent les notes de 4 ou 5.

⁵¹ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, <https://www8.cao.go.jp/youth/youth-opinion/index.html>.

⁵² Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, <https://samradsgatt.island.is/um-samradsgatt>.

⁵³ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁵⁴ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, <https://www.kulturtanken.no/busku>.

⁵⁵ https://www.regjeringen.no/contentassets/ff601d1ab03d4f2dad1e86e706dc4fd3/children-living-in-poverty_q-1230-e.pdf

⁵⁶ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse, <https://educationcentral.co.nz/tag/online-youth-forum/>.

⁵⁷ <https://conversation.education.govt.nz/conversations/education-conversation/whatyou-told-us/>

⁵⁸ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁵⁹ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse. Les participants ont été invités à attribuer une note aux domaines prioritaires sur une échelle de 1 à 5. Les pourcentages reflètent les notes de 4 ou 5.

⁶⁰ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁶¹ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁶² Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁶³ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁶⁴ <https://www.bmfsfj.de/blob/94118/c49d4097174e67464b56a5365bc8602f/kindergerechtes-deutschland-broschuere-qualitaetsstandards-data.pdf>

⁶⁵ Le Partenariat pour un gouvernement ouvert (PGO) est une initiative multilatérale lancée en 2011, et dont l'objectif est d'amener les pouvoirs publics à prendre des engagements concrets s'agissant de promouvoir leur transparence, d'autonomiser les citoyens, de lutter contre la corruption et de mettre les nouvelles technologies au service d'une meilleure gouvernance. Les pays membres s'engagent à mettre en place un plan d'action national élaboré grâce à une consultation publique et à accepter un suivi indépendant de leurs progrès. Le Partenariat rassemble aujourd'hui 78 pays participants et 20 gouvernements locaux travaillant aux côtés de milliers d'organisations de la société civile. Pour plus d'informations, voir <http://www.opengovpartnership.org>.

⁶⁶ Au moment de la rédaction du rapport, la candidature du Costa Rica était en cours de discussion dans le cadre du processus d'adhésion à l'OCDE. Le Costa Rica n'est ainsi pas comptabilisé comme pays membre dans la présentation des résultats de l'enquête de l'OCDE sur la gouvernance de la jeunesse exposée dans ce rapport. Le Costa Rica est officiellement devenu le 38^{ème} Membre de l'OCDE le 25 mai 2021.

⁶⁷ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse ; GOP+Jovem 2020, Vila Nova de Gaia, Câmara Municipal, <https://www.cm-gaia.pt/pt/cidade/juventude/gop-jovem-2020/>.

⁶⁸ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse ; l'initiative s'inscrit dans le cadre du projet *Gaia Orçamento Participativo (GOP) + Jovem 2020*, qui se concentre sur trois domaines principaux : i) créativité, culture et sport ; ii) environnement et développement durable ; iii) intégration intergénérationnelle et volontariat des jeunes.

⁶⁹ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁷⁰ Décret du 20 janvier 2012 du Parlement flamand relatif à une politique rénovée des droits de l'enfant et de la jeunesse.

⁷¹ <https://www.ekkj.admin.ch/fr/>

⁷² <https://en.duf.dk/>

⁷³ <https://www.frifond.no>

⁷⁴ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse ; [https://nuorisotilastot.fi/#/en/avustukset/perus/choice-1/prosentit/whiteblue//Koko_maa/table/suhde//null/kunta/donut//\[\]/kohteet//\[\]/sortToimija/2016-2018/notfinal/Miten_edustuksellinen_demokratia_nuorten_osalta_toteutuu_kunnassanne_ja_mita_edustuksellisen_demokratian_mahdollisuuksia_nuorille_on_tarjolla?/undefined/////e30=](https://nuorisotilastot.fi/#/en/avustukset/perus/choice-1/prosentit/whiteblue//Koko_maa/table/suhde//null/kunta/donut//[]/kohteet//[]/sortToimija/2016-2018/notfinal/Miten_edustuksellinen_demokratia_nuorten_osalta_toteutuu_kunnassanne_ja_mita_edustuksellisen_demokratian_mahdollisuuksia_nuorille_on_tarjolla?/undefined/////e30=).

⁷⁵ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁷⁶ <https://www.ecyc.org/about-us/open-youth-work#:~:text=Open%20youth%20work%20is%20a%20partnership%20between%20youth%20workers%20and,as%20partners%20in%20the%20process.&text=Open%20youth%20work%20enables%20communities%20to%20contribute%20to%20meeting%20their%20own%20needs> .

⁷⁷ Données disponibles pour l'Allemagne, la Finlande, la France, la Hongrie, l'Irlande et la République slovaque. Les données de la Lettonie ne sont disponibles que pour la période 2017-2019.

⁷⁸ <https://www.riigiteataja.ee/en/eli/530102013106/consolide>.

⁷⁹ https://www.hm.ee/sites/default/files/nak_eng.pdf.

⁸⁰ Ministère fédéral de la Famille, des Personnes âgées, de la Femme et de la Jeunesse, <https://www.bmfsfj.de/blob/113702/53d7fdc57ed97e4124ffec0ef5562a1/vierter-freiwilligensurvey-monitor-data.pdf>.

⁸¹ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.

⁸² https://europa.eu/youth/solidarity_fr.

⁸³ Enquêtes de l'OCDE sur la gouvernance des affaires de la jeunesse.



Extrait de :

Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice

Fit for All Generations?

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/c3e5cb8a-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2021), « Les jeunes et les institutions publiques : l'union fait la force », dans *Governance for Youth, Trust and Intergenerational Justice : Fit for All Generations?*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/08cce20f-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut comprendre, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Des extraits de publications sont susceptibles de faire l'objet d'avertissements supplémentaires, qui sont inclus dans la version complète de la publication, disponible sous le lien fourni à cet effet.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes :

<http://www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation>.